



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Première Commission

7^e séance

Vendredi 7 octobre 2011, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Viinanen (Finlande)

*En l'absence du Président, M. Aljowaily (Égypte),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 87 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Fasel (Suisse) : Je joins ma voix à celle des délégations précédentes pour féliciter le Président de son élection à la présidence de la Commission.

Les défis en matière de sécurité liés au désarmement sont nombreux et continueront à susciter de graves inquiétudes tant qu'ils n'auront pas été convenablement traités. Les armes nucléaires posent un risque existentiel pour l'humanité et le régime mis en place pour les maîtriser reste incomplet. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne fournit pas une réponse exhaustive à tous les défis que ces armes suscitent. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est toujours pas entré en vigueur. Des négociations n'ont même pas commencé, aussi bien sur les matières fissiles que sur les garanties de sécurité négatives.

Les processus multilatéraux de désarmement nucléaire sont dans l'impasse, alors que les mesures prises sur le plan unilatéral et bilatéral ne règlent pas de manière adéquate la question des matières fissiles ni

de la poursuite du déploiement de milliers d'armes ou des programmes de modernisation de ces armes. Dans le domaine de la non-prolifération, l'année écoulée n'a pas non plus apporté de progrès permettant d'envisager dans le court terme de régler les dossiers en souffrance.

De nouvelles menaces telles que les cyberattaques sont apparues et se transforment rapidement. Il nous est difficile d'apprécier leurs effets potentiels sur un monde de plus en plus interdépendant, et nous ne disposons en tout cas pas d'instruments pour y faire face. Toute une série d'autres risques, liés par exemple aux progrès des sciences de la vie ou à la sécurité de l'espace, évoluent bien plus rapidement que les instruments internationaux existants.

Dans la catégorie des armes classiques, les armes légères et de petit calibre, les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre continuent de tuer et de mutiler, et de nourrir la violence armée. Les instruments créés pour s'attaquer aux défis posés par ces armes doivent encore être consolidés, universalisés et mis en œuvre de manière plus efficace.

La Suisse a le sentiment que la liste des défis à relever en matière de désarmement et de non-prolifération s'allonge constamment. Il est donc essentiel et urgent d'accomplir des progrès dans les réponses que l'on y apporte. Pour ce faire, une évolution est nécessaire à plusieurs niveaux. Il est nécessaire d'opérer sur les perspectives globales à long

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



terme intégrant les intérêts sécuritaires nationaux dans un contexte plus large de sécurité et de stabilité. Nous devons ouvrir les approches reposant sur une conception traditionnelle et stricte de la sécurité à des dimensions comme la sécurité humaine, les droits humains, le développement, la protection du climat et de l'environnement ou la santé mondiale. Il convient également de recourir davantage aux approches transversales, et de nouer davantage d'alliances transrégionales, tout en nous appuyant sur les dispositifs qui ont donné de bons résultats par le passé.

Enfin, nous avons besoin d'une architecture de désarmement performante et efficace. Ses institutions – en particulier la Conférence du désarmement – doivent répondre aux préoccupations de la grande majorité qui souhaite voir démarrer des négociations, plutôt que de laisser un tout petit nombre y faire obstacle pour préserver des intérêts particuliers.

Au vu de ces problèmes en suspens et du cadre institutionnel et politique actuel, réaliser de véritables avancées demeure difficile. Néanmoins, le reste de l'année 2011 et l'année 2012 nous offrent de nombreuses chances de faire des progrès significatifs, pour autant que nous ayons la volonté politique de les saisir.

Il est essentiel que le cycle d'examen du Traité de non-prolifération démarre sur une base constructive l'année prochaine si nous entendons consolider ce régime clef et améliorer sa mise en œuvre. La crédibilité du TNP tiendra en grande partie à la pleine mise en œuvre du plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010. La Suisse souhaite vivement un retour d'information des États dotés de l'arme nucléaire sur la mise en œuvre des mesures liées à leurs obligations en matière de désarmement.

La Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques présente une autre ouverture précieuse de réaliser des progrès. La Suisse s'attend à ce qu'il y soit décidé de restructurer les futures activités intersessions en leur adjoignant des groupes de travail, de façon à permettre à la Convention de répondre aux rapides progrès de la science. Il serait également souhaitable de créer, dans ce cadre, un mécanisme facilitant la coopération et l'assistance, et d'améliorer le dispositif existant d'appui à la mise en œuvre.

Nous espérons en outre que l'examen des mesures de renforcement de la confiance débouchera sur l'actualisation de leur forme et portera sur

l'utilisation des informations visant au renforcement de la confiance. Il sera par ailleurs primordial de lancer un processus de réflexion commune sur des modèles de preuves de conformité.

D'autres rencontres vont aussi nous fournir l'occasion d'avancer dans le domaine des armes classiques. La prochaine Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes sera indéniablement un temps fort de l'année qui vient. Nous espérons que les considérables efforts déployés ces dernières années déboucheront sur la conclusion d'un traité juridiquement contraignant, à la fois robuste et complet, couvrant effectivement les divers aspects du commerce international des armes et établissant des règles strictes pour le transfert des armes.

Nous estimons que les documents de travail du Président du Comité préparatoire, l'Ambassadeur Roberto García Moritán, constituent une bonne base de départ pour les négociations. Le traité devra être exhaustif, aussi bien en ce qui concerne les armes que les types de transfert qu'il couvrira. Les licences d'exportation devront être octroyées sur des critères comme le droit international, y compris le droit international humanitaire et les droits de l'homme, l'impact éventuel sur le développement économique et social durable du pays de destination, ainsi que les risques d'abus et de détournement.

La Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination tiendra sa Conférence d'examen le mois prochain, alors qu'elle se trouve dans une période critique. Nous regrettons que les négociations relatives à un protocole sur les armes à sous-munitions n'aient pas jusqu'à présent produit de proposition capable de susciter un consensus.

Comme d'autres pays, la Suisse reste préoccupée que le projet de texte n'ait pas d'effets immédiats sur le terrain, concourant à protéger à l'avenir les populations civiles contre les préjudices causés par ces armes frappant sans discrimination. La Suisse appelle donc les utilisateurs et les producteurs à faire toute la lumière sur les répercussions du projet de texte et à améliorer la transparence de la négociation en fournissant des informations sur l'impact qualitatif et quantitatif du projet de protocole sur leurs stocks. Nous tenons également à souligner qu'il convient de se pencher sur l'universalisation de la Convention et de

ses protocoles, ainsi que sur des mécanismes visant à améliorer leur mise en œuvre.

À ce propos, nous nous félicitons des résultats de la deuxième Réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue il y a quelques semaines au Liban. Des progrès y ont été réalisés en ce qui concerne l'universalisation du traité comme ses effets sur le terrain. La Suisse procède actuellement à la ratification de cet instrument et continuera de contribuer activement à sa mise en œuvre.

La Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects se réunira en 2012 et permettra de consolider aussi cet important instrument. La Suisse juge le moment venu d'accélérer sensiblement et d'améliorer la mise en œuvre du Programme d'action.

La deuxième Conférence ministérielle d'examen de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement est prévue pour le 31 octobre et le 1^{er} novembre de cette année à Genève. Nous en attendons la réaffirmation de la volonté d'aboutir, à l'horizon 2015, à une réduction quantifiable du fléau mondial de la violence armée et à des améliorations tangibles du développement.

Si des progrès ont été accomplis dans l'étude des liens entre la violence armée et le développement et les manières de réduire les risques de la violence armée, il reste encore beaucoup à faire pour dynamiser systématiquement les efforts afin d'assurer la sûreté et la sécurité.

Pour terminer, les mois qui viennent vont également nous fournir l'occasion de travailler à rendre les processus de désarmement et de non-prolifération plus efficaces et fonctionnels. Nous devons absolument surmonter la crise institutionnelle actuelle avant que l'impasse où elle nous a conduits prive davantage encore de crédibilité une importante partie du système des Nations Unies. Nous devons nous entendre sur les moyens de relancer la Conférence du désarmement et identifier comment faire un meilleur usage des extraordinaires ressources humaines et intellectuelles disponibles à Genève. La Suisse a la ferme volonté de maintenir et de préserver des institutions qui se sont révélées utiles par le passé. Mais elle est également disposée à participer à la revitalisation et à la réforme de mécanismes existants, et à explorer de nouvelles voies pour mettre en place les instruments dont nous

avons besoin pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

M. Sin Son Ho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à féliciter le Président pour son élection à la présidence de la Première Commission. Je crois que sous sa direction avisée, cette session sera couronnée de succès.

Je m'associe également à la déclaration par le représentant de la République d'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir [A/C.1/66/PV.3](#)).

La guerre froide a pris fin il y a 20 ans. Néanmoins, les efforts internationaux axés sur le désarmement et la paix et la sécurité dans le monde restent confrontés à de sérieuses difficultés. Dans les relations internationales contemporaines, les politiques hégémoniques et l'emploi de la force et du chantage nucléaire sont des méthodes pratiquées ouvertement qui se traduisent en action. Les conflits armés et l'insécurité persistent dans différentes parties du monde, menaçant le droit à l'existence d'États souverains. La péninsule coréenne n'est pas épargnée.

Ma délégation saisit la présente occasion pour mettre en relief les causes profondes à l'origine de l'aggravation continue de la situation dans la péninsule coréenne. Après plus de 50 ans, la péninsule coréenne, qui a été divisée de force par des puissances extérieures, reste dans une situation qui n'est ni de guerre ni de paix. La question nucléaire ainsi que la situation périodiquement explosive et les tensions continues dans la péninsule coréenne ont émané des relations hostiles entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, ce qui a créé un climat de méfiance et de confrontation. Malgré les aspirations et les demandes unanimes en faveur de la paix intérieure et extérieure, la course aux armements continue et des manœuvres de guerre nucléaire sont menées de manière incessante contre la République populaire démocratique de Corée dans la péninsule coréenne et ses environs.

Dans leur « Nuclear Posture Review » (Révision de la position nucléaire) d'avril 2010, les États-Unis avaient annoncé officiellement que la République populaire démocratique de Corée était exclue de la liste des pays qui recevraient des assurances de sécurité négatives. En fait, cela montre que la politique des États-Unis reste inchangée, à savoir qu'ils continuent de s'arroger le droit de procéder à une frappe nucléaire préventive contre la République populaire

démocratique de Corée. En août, en dépit d'avertissements répétés de mon pays, les États-Unis ont effectué des exercices de préparation à une guerre nucléaire sous le nom de code « Ulji Freedom Guardian », en mobilisant des forces armées massives en Corée du Sud.

Une autre raison fondamentale des tensions croissantes dans la péninsule coréenne est l'absence de mécanismes de paix. Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis la fin de la guerre de Corée, mais aucun mécanisme de paix n'a encore été mis en place. Au lieu de cela, il y a un régime d'armistice dépassé – legs de la guerre froide. D'un point de vue légal et technique, donc, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sont encore en guerre. Tant que la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, les parties directes à la Convention d'armistice de Corée, maintiennent leur hostilité en pointant des canons les uns sur les autres, rien ne peut être fait pour lever leur méfiance mutuelle ou pour démilitariser la péninsule coréenne.

L'année dernière, la République populaire démocratique de Corée a proposé de conclure un accord de paix. Cette proposition est la mesure de confiance la plus efficace pour éliminer la méfiance entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. La conclusion d'un accord de paix proposé par la République populaire démocratique de Corée serait un moteur puissant en faveur de la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Nous sommes convaincus que cette proposition serait une bonne chose tant pour la situation particulière en matière de sécurité qui règne dans la péninsule de Corée que pour ce qui est de la paix et la sécurité régionales. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée reste déterminé à assurer la paix et la sécurité et à accélérer la dénucléarisation de la péninsule coréenne par la voie du dialogue et des négociations.

La situation actuelle dans la péninsule coréenne exige des parties concernées qu'elles saisissent cette occasion sans tarder et avec audace pour remédier aux causes profondes du problème par le dialogue. La partie principale en l'occurrence, ce sont les États-Unis d'Amérique. La question nucléaire dans la péninsule coréenne tient entièrement à la politique d'hostilité et aux menaces nucléaires des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée. Les États-Unis sont donc les principaux responsables de la

situation et sont ainsi en mesure de traiter de ses causes profondes. Si les États-Unis sont sincèrement attachés à la paix et à la stabilité dans la péninsule coréenne, ils doivent mettre fin à leurs actions militaires hostiles, qui ne font qu'exacerber les tensions, et répondre par l'affirmative à la proposition de la République populaire démocratique de Corée de conclure un accord de paix.

Pour la République populaire démocratique de Corée, la préservation de la paix et la sécurité et la promotion d'une prospérité commune dans la péninsule coréenne et dans le reste du monde est un devoir sacré. Nous ferons tout pour réaliser ces objectifs.

M. Nimchinskiy (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux délégations qui m'ont précédé pour féliciter le Président de son accession à la présidence de la Première Commission.

J'ai grand plaisir à participer aux travaux de la Première Commission, dont la tâche consiste à jeter les bases d'un débat fructueux à l'Assemblée générale des problèmes inhérents au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

Ma délégation estime que la question du désarmement est cruciale pour la paix et le développement dans le monde, et croit qu'un désarmement général et complet est la pierre angulaire de la sécurité internationale. L'Ukraine est favorable à une approche multilatérale en matière de désarmement et autres questions de sécurité. Tout en reconnaissant l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les efforts de désarmement, nous réaffirmons avec force notre volonté de renforcer le mécanisme actuel de désarmement, ainsi que la coopération visant à améliorer le régime de désarmement et de non-prolifération.

Les événements survenus récemment dans des forums internationaux nous font espérer que d'autres États partagent cette approche. Le Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington, la signature du nouvel accord START entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, et la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 ont été des jalons importants décisifs pour l'avenir.

Nous appuyons sans réserve cette évolution de la situation et continuons d'apporter notre propre contribution à ce processus. La dernière en date est l'engagement que nous avons pris d'éliminer tous nos

stocks d'uranium enrichi, une décision annoncée par le Président Viktor Yanukovych au Sommet sur la sécurité nucléaire. Notre message sous-jacent est clair : l'Ukraine prend au sérieux la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

L'initiative prise par mon pays de tenir le Sommet de Kiev sur l'utilisation sûre et innovante de l'énergie nucléaire en avril dernier a été un nouveau pas sur la voie de la mise en œuvre des engagements pris au Sommet sur la sécurité nucléaire : promouvoir l'idée de convertir les réacteurs nucléaires à uranium hautement enrichi en réacteurs à uranium faiblement enrichi et garantir les droits des États non dotés d'armes nucléaires à des matières et des technologies nucléaires à des fins pacifiques conformément aux conditions énoncées dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Sommet de Kiev a également contribué pleinement aux préparatifs plus larges du prochain Sommet sur la sécurité nucléaire, qui doit se tenir en Corée du Sud en avril 2012.

L'Ukraine estime qu'il est particulièrement important de trouver les moyens de débloquer le processus de négociation à la Conférence du désarmement, qui reste une des instances multilatérales les plus importantes au monde. L'Ukraine considère que la Conférence est apte à régler des questions pressantes liées au désarmement général, à condition qu'il existe une volonté d'unir tous les efforts. Nous sommes convaincus que malgré l'impasse prolongée, le potentiel de la Conférence n'a pas encore été pleinement exploité.

L'Ukraine pense que pour que les travaux de cette instance soient efficaces, il faut respecter rigoureusement la règle du consensus, qui permet de tenir compte des préoccupations légitimes de chaque État en matière de sécurité. Cette règle devra être respectée aussi longtemps que tous les membres auront le même intérêt à garantir leur sécurité nationale. Les derniers travaux de la Conférence du désarmement ont démontré que les États membres rechignent souvent à faire des concessions, en rapport avec leurs propres intérêts, en vue de parvenir à un compromis, ce qui nuit au bon fonctionnement de la Conférence. Il devient donc de plus en plus important de rechercher des solutions de compromis et de parvenir à un consensus, qui pourrait permettre à tous les États participants d'unir leurs efforts.

L'Ukraine est convaincue qu'un ordre du jour bien élaboré, tenant dûment compte des intérêts de tous

les États, est le seul moyen de faire sortir la Conférence de l'impasse.

Il est évident pour l'Ukraine que les États ne doivent pas utiliser leurs armes nucléaires ou menacer de les utiliser contre des États non dotés de l'arme nucléaire. Ils ne doivent pas non plus profiter de manière abusive du statut d'État doté de l'arme nucléaire pour aider, encourager ou favoriser d'aucune manière l'emploi ou la menace de l'emploi de la force dans les relations internationales ou exercer des pressions, quelles qu'elles soient, sur les États non dotés de l'arme nucléaire, en violation de leurs droits souverains. Il existe un moyen concret d'empêcher cela : l'adoption et la mise en place d'assurances de sécurité négatives. L'Ukraine considère donc que les assurances présentées dans la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité doivent être réaffirmées dans le cadre d'un document multilatéral juridiquement contraignant pertinent. Nous avons toujours défendu ce principe et nous continuerons à le faire.

Cette idée maîtresse est à l'origine de la participation de l'Ukraine à la mise en place du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes.

L'élimination des armes nucléaires est le seul moyen de garantir qu'elles ne seront jamais utilisées. Néanmoins, de simples déclarations ne suffiront pas à atteindre cet objectif. Il faudra prendre un ensemble de mesures concrètes, et arrêter notamment la production de matières fissiles. Ainsi, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles constituerait une avancée considérable vers un désarmement nucléaire mondial. Il permettrait également de réduire les risques de voir des terroristes obtenir des matières nucléaires qui peuvent servir à fabriquer des armes nucléaires.

L'Ukraine déplore donc profondément l'impasse qui continue d'empêcher la reprise des activités de la Conférence sur cette question et appelle à l'ouverture immédiate des négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

L'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est une autre étape importante à franchir en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire. Il est absolument essentiel que les normes définies par ce traité soient respectées dans le monde entier. Nous espérons vivement que la volonté réaffirmée d'États clefs concernant la

ratification du Traité ouvrira enfin la voie à son entrée en vigueur.

Dans l'intervalle, il faut maintenir le moratoire sur les essais nucléaires ou toute autre explosion nucléaire. Nous appelons tous les États à ratifier le TICE, à respecter leurs obligations au titre de ce traité et à s'abstenir de toute mesure contraire à ses objectifs.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire. L'Ukraine est pleinement déterminée à mettre en œuvre les trois piliers du TNP, qui se renforcent mutuellement.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'issue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Depuis 2000, la Conférence a pu parvenir à un consensus sur un Document final présentant des mesures réalistes en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Ce document final contient également d'autres dispositions importantes concernant la non-prolifération, le respect des dispositions, le désarmement, l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et des arrangements internationaux efficaces dans le but de fournir des garanties aux États non dotés de l'arme nucléaire. Cela est absolument indispensable pour renforcer le dispositif universel de sécurité.

L'Ukraine participe activement aux travaux liés à l'espace extra-atmosphérique. À cet égard, nous assurons la Commission que nous respectons les principes pertinents du droit international et que nous veillons à ce que nos actions soient absolument transparentes.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il incombe aux États dotés de l'arme nucléaire de donner l'exemple en prenant des initiatives dans le domaine du désarmement nucléaire. J'espère sincèrement que la démarche adoptée par l'Ukraine à cet égard ouvrira une voie qui sera suivie non seulement par les États très développés mais aussi par tous les États responsables.

M^{me} Phommachanh (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*): J'adresse mes sincères félicitations à M. Viinanen pour son accession à la présidence de la Première Commission. Ma délégation l'assure, ainsi que le Bureau, de son plein appui aux travaux que la Commission mènera sous sa direction avisée.

La République démocratique populaire lao s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Ma délégation ne fera par conséquent que quelques remarques supplémentaires à titre national.

Au cours des 18 derniers mois, il y a eu des évolutions positives dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 et le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, ainsi que les progrès accomplis dans l'élaboration du traité sur le commerce des armes, sont des aspects importants et encourageants en matière de désarmement et pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Parallèlement, l'entrée en vigueur en août 2010 de la Convention sur les armes à sous-munitions a été une étape décisive pour faire reculer la menace posée par ce type d'armes.

Malgré ces réalisations, le monde continue de se heurter à de multiples problèmes pressants, notamment l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme pour le désarmement, la lenteur des progrès en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires et la hausse des dépenses consacrées aux armements, alors même que l'humanité lutte contre la pauvreté extrême. Ces difficultés sont aggravées par le fait que les engagements et obligations au titre des instruments juridiquement contraignants pertinents ne sont pas respectés, en particulier ceux qui concernent les armes de destruction massive et les traités sur les armes classiques.

Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao a accueilli avec satisfaction la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, organisée en septembre 2010 par le Secrétaire général, puis le débat tenu en juillet 2011 à l'Assemblée générale sur le suivi de la Réunion de haut niveau. La République démocratique populaire lao tient à souligner que de fermes engagements politiques et des efforts collectifs sont indispensables pour sortir de l'impasse et réaffirmer l'importance des approches multilatérales en vue d'atteindre les objectifs suprêmes

que sont le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

La simple persistance des armes de destruction massive, les armes nucléaires en particulier, fait que le risque de leur emploi ou de menace de leur emploi est très élevé. L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue dans ce domaine. Le TNP est la pierre angulaire de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire, et les États doivent respecter leurs engagements et obligations en vertu de ce traité. Nous nous associons aux orateurs qui ont appelé à la mise en œuvre du plan d'action en 64 points pour le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire contenu dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010. Nous nous félicitons également de la signature du nouveau traité de réduction des armements stratégiques offensifs conclu entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, qui prévoit de nouvelles réductions des armements nucléaires stratégiques et tactiques de ces pays.

La République démocratique populaire lao partage la préoccupation de la communauté mondiale au sujet des risques d'accidents nucléaires, tels ceux survenus à la centrale nucléaire de Daiichi Fukushima en début d'année et à Tchernobyl il y a 25 ans. Ma délégation convient pleinement avec le Secrétaire général que le temps est venu de repenser au niveau mondial les questions d'énergie nucléaire et de sûreté, et elle appelle à la mise en œuvre des recommandations de la Réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires, tenue en septembre dernier à New York.

Cette année marque le quinzième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Il faut parvenir à l'adhésion universelle au Traité et accélérer son entrée en vigueur sans plus tarder. À cet égard, la République démocratique populaire lao s'est félicitée de la tenue de la septième réunion ministérielle sur le TICE, ici à New York le mois dernier, qui visait à accroître l'appui au renforcement du régime de vérification mondial et du système de surveillance international des essais nucléaires.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires a sensiblement contribué au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales et régionales. Cette année marque le dixième anniversaire du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Nous encourageons les États dotés de l'arme nucléaire à offrir des garanties de sécurité négatives et à ratifier, dès que possible, le protocole du Traité, en vue d'améliorer encore son efficacité et de le mettre pleinement en œuvre. De même, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, telle qu'elle a été réaffirmée par la Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP tenue en 2010, contribuerait à l'instauration d'une paix durable dans cette région.

En tant que communauté internationale, nous aspirons certainement à faire de toute la planète une zone exempte d'armes nucléaires. Une mesure essentielle à prendre dans ce sens serait donc de répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général en octobre 2008 en faveur d'une convention sur les armes nucléaires, qui est l'un des points de sa proposition de désarmement nucléaire et non-prolifération en cinq points.

Parallèlement, nous ne saurions oublier le défi posé par les armes classiques, en particulier les armes à sous-munitions, qui représentent une menace à la paix, à la sécurité humaine, à l'élimination de la pauvreté, au développement socioéconomique et à la réalisation des cibles fixées dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Alors qu'elle assurait la présidence de la Convention d'Oslo l'année écoulée, la République démocratique populaire lao a reçu un appui et une assistance inestimables de la part des États parties et des États non parties, du système des Nations Unies, en particulier du Programme des Nations Unies pour le développement, des organisations internationales et de la société civile. Cet appui et cette assistance ont permis la mise en œuvre rapide de cette convention humanitaire, et nous nous en félicitons.

La large et active participation des pays à la première Réunion des États parties à la Conférence sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue en novembre 2010 en République démocratique populaire lao, était encourageante. Nous espérons sincèrement que les États Membres envisageront de devenir parties à cette convention humanitaire, qui revêt une importance particulière pour les pays et pour les victimes innocentes qui souffrent des effets destructeurs des armes à sous-munitions.

Pour terminer, la République démocratique populaire lao est fermement convaincue que la volonté politique des États et leur coopération sont essentielles pour aller de l'avant dans le domaine du désarmement

et de la non-prolifération. Ma délégation reste déterminée à contribuer de façon constructive au succès des travaux de la Première Commission.

M^{me} Ochir (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux précédents orateurs et féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection à l'unanimité. Je suis convaincue que nos délibérations seront fructueuses sous leur direction avisée. Je les assure du plein appui et de la coopération de ma délégation.

Ma délégation tient à s'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir [A/C.1/66/PV.3](#)).

Bien que des défis considérables subsistent, de grands progrès ont été accomplis ces dernières années en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, qui fut couronnée de succès, l'entrée en vigueur du nouveau Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, et la proposition visionnaire de désarmement nucléaire en cinq points, faite par le Secrétaire général, ont toutes redonné foi dans le régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Mais de nombreuses questions pendantes restent encore à régler.

Premièrement, le moment est venu d'honorer les engagements pris et de mettre en œuvre de façon rigoureuse les plans d'action prospectifs convenus dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 [[NPT/CONF.2010/50](#) (Vol. I)], notamment de faire sortir d'une impasse prolongée la Conférence du désarmement, unique forum multilatéral mondial de négociations sur le désarmement. Nous apprécions hautement les efforts que déploie le Secrétaire général pour revitaliser les travaux de la Conférence.

Deuxièmement, tandis qu'elle se félicite de l'entrée en vigueur du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, ma délégation tient à souligner que l'élimination des menaces nucléaires exige de faire plus que prendre des mesures concrètes de désarmement; elle exige d'établir un cadre pour l'instauration et la conservation d'un monde sans armes nucléaires. Voici pourquoi la Mongolie continue d'appuyer l'ouverture rapide de négociations, à la

Conférence sur le désarmement, sur un programme graduel pour l'élimination totale des armes nucléaires dans des délais bien définis, notamment sur une convention sur les armes nucléaires. Nous appuyons aussi un démarrage rapide des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La Mongolie est persuadée qu'une mise en œuvre plus rigoureuse par les États dotés de l'arme nucléaire de leurs obligations en matière de désarmement et les efforts qu'ils déploient en matière de désarmement afin de promouvoir la non-prolifération nucléaire se renforcent mutuellement et doivent aller de pair.

La Mongolie partage l'avis que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires. En attendant que se réalise cet objectif, un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité à offrir aux États non dotés de l'arme nucléaire contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires doit être recherché en tant que priorité urgente.

Ma délégation voudrait se référer au Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui réaffirme que la Conférence du désarmement devrait

« entamer immédiatement un débat de fond, sans limitations, sur des arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, pour élaborer des recommandations portant sur la question à l'examen sous tous ses aspects, sans exclure un instrument qui aurait force obligatoire à l'échelle internationale ». ([NPT/CONF.2010/50](#) (Vol. I), p. 23)

Troisièmement, l'entrée en vigueur rapide du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est absolument essentielle en vue du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Ma délégation se félicite de ce que nombre d'États, notamment des États visés à l'annexe 2, aient exprimé leur intention de ratifier le Traité dans un avenir proche.

Pour sa part, la Mongolie a participé activement à la récente Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En 2010, la Mongolie et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont organisé conjointement un atelier régional sur le TICE et sur le renforcement des capacités. Nous pensons que l'atelier

a permis de mieux faire connaître le TICE auprès des pays de notre région et de les encourager à y adhérer.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continue de jouer un rôle central s'agissant de garantir la non-prolifération par le biais de son régime de garanties et de vérification, aidant les États membres à se lancer dans la production d'énergie nucléaire et d'uranium, ainsi qu'à introduire la technologie nucléaire dans l'agriculture et l'alimentation, la santé humaine, les ressources en eau, l'environnement et d'autres applications de l'énergie nucléaire.

L'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi au Japon à la suite des terribles séisme et tsunami nous a rappelé sérieusement les risques inhérents liés à l'énergie nucléaire. À cet égard, ma délégation aimerait féliciter le Secrétaire général d'avoir convoqué la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la sûreté et la sécurité nucléaires le mois dernier, qui s'est avérée pratique et utile.

Comme le Directeur général de l'AIEA, M. Amano, l'a signalé dans sa déclaration à la Réunion de haut niveau, Fukushima Daiichi a été certes un accident terrible, « mais il ne signifie pas la fin de l'énergie nucléaire ». Il existe toutefois un besoin urgent pour les pays de renforcer la sûreté des centrales nucléaires sur leurs territoires respectifs et de combiner les efforts visant à remédier aux insuffisances qui existent en matière de sûreté partout dans le monde. L'AIEA, seule organisation internationale possédant la compétence nécessaire, doit être à la tête de l'action internationale menée pour renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires dans le monde.

Des informations parues dans les médias ont fait état de pourparlers menés par la Mongolie en vue d'abriter sur son sol une unité internationale de stockage de combustible irradié et d'accueillir des déchets nucléaires d'autres pays. Ces allégations sont sans fondement. Importer des déchets nucléaires de l'étranger serait une violation grave des lois et règlements nationaux du pays. Le statut de pays exempt d'armes nucléaires de la Mongolie interdit expressément « de déverser ou d'entreposer [...] des déchets nucléaires sur le territoire de la Mongolie ».

C'est un fait incontestable que les zones exemptes d'armes nucléaires renforcent autant le désarmement que la non-prolifération nucléaires, et donc la paix et la sécurité internationales. La Mongolie appuie énergiquement le renforcement de la création de

zones exemptes d'armes nucléaires. Elle se félicite de la reprise des discussions entre les États parties au Traité de Bangkok et les États dotés de l'arme nucléaire sur le protocole relatif au Traité. Nous sommes aussi en faveur de la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient. La décision d'organiser une conférence internationale en 2012 sur l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive a été l'une des plus importantes réalisations de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en 2010. De même, nous appuyons l'initiative du Directeur général de l'AIEA d'organiser en novembre un forum sur les expériences potentiellement applicables à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

Le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, déclaré il y a près de 20 ans, a renforcé la sécurité internationale de mon pays. Notre statut est pleinement reconnu par la communauté internationale, comme en atteste un large éventail d'instruments internationaux, tels le Document final de la Conférence d'examen du TNP, les documents finaux des deux Conférences sur les zones exemptes d'armes nucléaires, les résolutions biennales de l'Assemblée générale sur la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, ainsi que les documents finaux des sommets et réunions ministérielles du Mouvement des pays non alignés.

L'an dernier, la Mongolie a poursuivi ses consultations avec les représentants d'États dotés de l'arme nucléaire sur les moyens d'institutionnaliser notre statut d'État exempt. Nous pensons que ces consultations se sont traduites par une meilleure compréhension de notre emplacement spécifique et par la prise de conscience que le processus d'institutionnalisation exige de ce fait une approche tout aussi spécifique. Nous espérons que ces consultations, ainsi que l'esprit de compréhension dont les parties ont de nouveau fait preuve, permettront bientôt d'officialiser ce statut.

Le risque de propagation des armes de destruction massive vers des acteurs non étatiques prêts à les déployer en toutes circonstances reste une menace immédiate. La Mongolie réaffirme son attachement à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité qui, entre autres, fournit une base solide pour améliorer les mécanismes de contrôle internationaux avec l'assistance

promise à ce titre. Nous nous félicitons de la prorogation jusqu'en 2021 du mandat du Comité 1540.

S'agissant des armes classiques, la Mongolie se félicite du pas en avant salutaire que représente l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions. La Mongolie n'a jamais remis en question son appui aux objectifs et principes de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Cela étant, divers obstacles nous ont poussés à adopter une approche progressive vers l'accession à ce traité historique. L'an dernier, le Premier Ministre de mon pays a réaffirmé l'engagement de la Mongolie d'accéder rapidement à la Convention.

La Mongolie suit très attentivement les travaux du Comité préparatoire de la Conférence sur le Traité sur le commerce des armes. Le Comité avance à un rythme satisfaisant pour négocier un instrument juridiquement contraignant fixant les normes internationales communes les plus strictes pour régir le transfert des armes classiques.

La Mongolie salue le travail accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Ma délégation se félicite également que le Centre ait lancé deux nouveaux projets et envisage d'organiser une formation interinstitutionnelle pour les officiers de police, afin de renforcer les capacités des pays de la région pour lutter contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre.

Pour terminer, en tant que pays de l'Asie du Nord-Est, la Mongolie espère vivement la reprise des pourparlers à six pays sur le dossier nucléaire concernant la péninsule coréenne.

M. Wai (Myanmar) (*parle en anglais*): Je voudrais, comme les orateurs qui m'ont précédé, féliciter le Président pour son élection, à l'unanimité à la présidence de la Première Commission à la présente session. Je suis convaincu que, sous sa direction avisée, la Première Commission connaîtra une année couronnée de succès. Qu'il soit assuré du plein appui et de la coopération de ma délégation. Nous remercions également les autres membres du Bureau.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/66/PV.3).

Le Myanmar reste très attaché au désarmement et à la non-prolifération. Le désarmement nucléaire est notre première priorité, parce que les armes nucléaires

font courir la plus grande des menaces à l'humanité tout entière. La persistance des armes nucléaires implique un risque de déclenchement à tout moment, par mauvais calcul, par erreur ou parce qu'elles sont tombées entre de mauvaises mains. Malgré les appels de plus en plus nombreux de la communauté internationale à démanteler les arsenaux nucléaires, la création et la préservation d'un monde exempt de l'arme nucléaire reste un objectif lointain que seules des mesures audacieuses et résolues, notamment par les États dotés de l'arme nucléaire, permettront d'atteindre.

Les engagements et responsabilités énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les accords de consensus obtenus à la Conférence d'examen du TNP l'an dernier posent les jalons nécessaires pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Ma délégation exhorte une fois de plus tous les États dotés de l'arme nucléaire à respecter pleinement et sans délai le plan d'action en 22 points sur le désarmement nucléaire tel qu'il figure dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP tenue en 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)].

Pour sa part, le Myanmar a pleinement conscience des obligations qui découlent des instruments juridiques internationaux et régionaux envers lesquels il s'est engagé. Le Myanmar est un État partie au TNP et à son système de garanties. Nous avons signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). À l'échelon régional, le Myanmar est partie au Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

Cette année, ma délégation contribuera une fois encore aux travaux de la Première Commission en présentant un projet de résolution intitulé « Désarmement nucléaire ». La résolution adoptée l'an dernier sur cette question importante (résolution 65/56) a bénéficié de l'appui de la très grande majorité des Nations Unies. Nous espérons que les États Membres apporteront cette année encore leur soutien au projet de résolution.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires joue un rôle crucial aux fins du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Nous exhortons à ratifier le TICE les États figurant à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait afin d'afficher un engagement politique renouvelé à faire en sorte que ce traité important entre en vigueur aussi rapidement que possible.

Comme le stipule l'article IV du TNP, le droit de tous les États parties au Traité à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est un droit inaliénable. Il devrait être pleinement reconnu et toutes les activités visant l'exercice de ce droit devraient être systématiquement encouragées.

Ma délégation réitère son appel à la création d'un comité ad hoc sur le désarmement nucléaire au sein de la Conférence du désarmement, afin de négocier un programme progressif de désarmement nucléaire qui aboutirait à l'élimination totale des armes nucléaires. Ce processus de négociation pourrait commencer avec la mise en place d'un organe subsidiaire pour gérer le désarmement nucléaire au début de la session 2012 de la Conférence.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire étant deux objectifs indissolublement liés, un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires constitue une étape logique sur la voie de ces objectifs. Tout en soulignant le besoin d'un traité futur qui couvrirait aussi bien les stocks existants que la production future, il est essentiel que le processus de négociation soit également transparent et sans exclusive.

Cette année encore, la Conférence du désarmement s'est distinguée par l'immobilisme. Nous sommes en effet déçus que la Commission n'ait pas réussi à entreprendre les travaux de fond qui figuraient à son programme, mais ma délégation considère que la Conférence reste la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

Nous tenons à exprimer notre appui au lancement immédiat, à la Conférence, de négociations sur un traité régissant les matières fissiles.

Ma délégation accorde une grande importance à la question des garanties négatives, qui est l'une des quatre questions centrales du programme de travail de la Conférence.

Les négociations visant à mettre en place une convention sur les armes nucléaires et à prévenir une course aux armements dans l'espace sont également des questions importantes qui exigent notre attention constante.

Ce peut être le moment approprié pour examiner le fonctionnement du mécanisme de désarmement des Nations Unies, afin de parvenir aux résultats souhaités et d'être à même de relever les défis du XXI^e siècle.

Nous ne pouvons pas attendre, nous devons faire bouger les choses. Ma délégation estime que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nous permettra de procéder à un examen complet du fonctionnement de l'ensemble du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre espoir que cette année, sous la direction éclairée de son président, la Première Commission connaîtra le succès.

M. Sorreta (Philippines) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Président de son élection pleinement justifiée et à lui assurer le plein soutien de ma délégation.

Les Philippines s'associent aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Nous sommes réunis à un moment crucial dans le domaine du désarmement. L'année prochaine, nous négocierons certains des problèmes les plus urgents auxquels nous sommes confrontés. Il y aura une Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, y compris une session du Comité préparatoire. La première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015 se tiendra également l'année prochaine, de même que les négociations sur un traité vraiment nouveau concernant la réglementation des armements, sous la forme d'un traité sur le commerce des armes. Nous espérons également qu'une conférence sera organisée sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Pour les Philippines, les résultats de la session en cours donneront assurément le ton des négociations à venir.

Les Philippines soutiennent que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire demeurent notre plus haute priorité. Le Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010 fournit aux parties une feuille de route sur la façon d'atteindre le résultat souhaité, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires. Si le monde désire sérieusement faire des

progrès en matière de désarmement nucléaire, les 64 points d'action doivent tous être appliqués, notamment la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Parmi les mesures énoncées dans le Document final, celles que les Philippines estiment particulièrement importantes sont les suivantes : la négociation d'une convention sur les armes nucléaires; le respect des engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires, en particulier concernant les mesures 3, 5 et 21; la mise en œuvre de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient par la tenue d'une conférence internationale en 2012 et, avant cela, la nomination d'un facilitateur, en consultation avec les États de la région; la mise en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; la revitalisation de la Conférence du désarmement; la mise sur pied d'un instrument juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité vis-à-vis des États non dotés d'armes nucléaires; l'adhésion universelle au protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); la mise en œuvre par les États parties au TNP qui ne l'ont pas encore fait de l'accord de garanties généralisées de l'AIEA; la prise de mesures appropriées en cas de non-conformité; la mise à l'abri obligatoire des matières nucléaires; et l'accès garanti aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

S'agissant des zones exemptes d'armes nucléaires, les Philippines considèrent ces zones importantes pour atteindre l'objectif de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous nous félicitons des contributions apportées par la création de zones exemptes d'armes nucléaires grâce aux Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok, de Pelindaba et d'Asie centrale, ainsi que par le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Pour ce qui est du Traité de Bangkok, les Philippines se réjouissent de la coopération offerte par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (P-5) concernant leur éventuelle adhésion au protocole additionnel au Traité. Il y a eu des échanges positifs sur cette question à Genève en août dernier, et des discussions sont actuellement en cours. Nous espérons que les consultations directes en cours avec les P-5 donneront des résultats positifs.

Les Philippines attachent également une grande importance à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous espérons que tous les États de la région participeront à la conférence internationale prévue en 2012 et tireront parti de cette rencontre pour

régler sérieusement l'un des problèmes les plus insolubles de notre époque. Les Philippines considèrent le Printemps arabe comme une occasion à saisir, et les changements survenus dans la région pourraient très bien conduire à des progrès vers la création de cette zone. Il est regrettable qu'à ce jour, aucun lieu n'ait encore été décidé, ni aucun facilitateur nommé. Nous nourrissons l'espoir que ces problèmes seront réglés rapidement afin que les préparatifs de la conférence puissent débiter. À cet égard, les trois États dépositaires, ainsi que le Secrétaire général, assument une responsabilité particulière, comme stipulé dans le Document final de la Conférence d'examen de 2010. Les Philippines les exhortent à prendre les mesures nécessaires.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement, les Philippines reconnaissent son importance et la nécessité de sortir de l'impasse qui la bloque depuis 15 ans. À cet égard, les Philippines félicitent le Secrétaire général d'avoir organisé, en septembre 2010, la Réunion de haut niveau sur le thème « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement », ainsi que le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué une réunion de suivi en juillet. Il est fort regrettable qu'en dépit de ces réunions et des nombreux appels à sortir de l'impasse, il n'y ait toujours pas de progrès.

Les Philippines, avec plusieurs autres délégations formant le groupe international des États observateurs à Genève, estiment qu'il est urgent d'élargir la composition de la Conférence du désarmement, y voyant une solution possible à l'impasse. Dans le souci de promouvoir une plus grande ouverture et un meilleur dynamisme au sein de la Conférence du désarmement, les Philippines appellent à un réexamen de sa composition, comme le stipule son règlement, afin d'en permettre l'élargissement. Les Philippines espèrent qu'une fois que la Conférence sera sortie de l'impasse, les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires pourront commencer immédiatement. Si ce n'est pas le cas, d'autres moyens pourront être convenus afin de réaliser un minimum de progrès.

Concernant le prochain cycle de la Conférence d'examen du TNP de 2015, les Philippines félicitent l'Australie d'assumer la présidence de la première réunion du Comité préparatoire l'année prochaine et souhaitent plein succès à l'Ambassadeur Peter

Woolcott. Selon l'habitude, les Philippines présenteront à cette session un projet de résolution de procédure sur la Conférence d'examen du TNP de 2015 et son comité préparatoire. Nous espérons que les délégations appuieront ce projet de résolution.

Pour ce qui est des autres questions qui relèvent de la Première Commission, les Philippines demeurent tout d'abord préoccupées par la prolifération et la dissémination incontrôlée des armes légères et de petit calibre. Les Philippines soulignent donc l'importance de la mise en œuvre rapide et intégrale du Programme d'action de 2001. Les Philippines se réjouissent de participer activement au Comité préparatoire et à la Conférence d'examen prévue pour l'année prochaine.

Deuxièmement, les Philippines félicitent l'Ambassadeur Roberto García Moritán, de l'Argentine, du travail qu'il a réalisé concernant le traité sur le commerce des armes et considèrent le futur traité comme nécessaire à la réglementation et à la rationalisation du commerce des armes classiques. Il est essentiel, cependant, que tout futur traité reconnaisse le droit d'un État à la légitime défense et à l'intégrité territoriale.

Troisièmement, les Philippines ont conscience de l'impact humanitaire négatif sur les civils innocents des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. Nous appuyons donc la pleine mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous sommes également signataires de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Quatrièmement, les Philippines se réjouissent de la convocation de la septième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et espèrent que les États qui n'en sont pas encore signataires le deviendront dès que possible.

Cinquièmement, les Philippines reconnaissent l'importance de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) et invitent les États à respecter les délais, prorogés par la Conférence des États parties, de destruction de ces armes. Les Philippines appellent également les quelques États qui ne sont pas encore parties à la CIAC à la signer et à la ratifier sans tarder.

Je voudrais terminer en soulignant à nouveau combien la présente session est importante et la nécessité de produire des résultats positifs afin de poursuivre le maigre succès obtenu jusqu'ici en matière de désarmement. Aucune difficulté n'est insurmontable tant que nous sommes tous guidés par la bonne foi et le désir sincère de coopérer et par notre volonté de faire preuve de souplesse, non seulement dans notre intérêt national, mais pour notre survie et notre sécurité collective.

M. Truelsen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je vais m'efforcer d'être bref et aborder seulement cinq points.

Premièrement, je tiens à féliciter le Président et les autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection et à les assurer du plein appui et de la coopération du Danemark pendant toute la durée de la présente session de la Première Commission.

Deuxièmement, le Danemark se félicite de la dynamique positive résultant de l'évolution de la situation en matière de désarmement et de non-prolifération au niveau mondial. L'objectif ultime de nos efforts communs est clair : instaurer un monde pacifique exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Il faut exploiter et préserver cette dynamique positive, et la Conférence du désarmement jouera un rôle clef dans ce processus. Il faudra traiter des questions suivantes : le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et l'espace extra-atmosphérique. Comme de nombreux autres pays, le Danemark estime qu'il convient de donner la priorité aux négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il est temps que la Conférence du désarmement retrouve ses manches, sorte de l'impasse et se mette au travail.

Il faut aller de l'avant, étant donné l'importance vitale que revêtent ces questions. Nous ne pouvons pas continuer à justifier cette hibernation prolongée, qui dure depuis bientôt 15 ans. En même temps, nous devons continuer à concentrer nos efforts sur la reprise des travaux de la Conférence du désarmement. En outre, il faut que celle-ci soit une instance légitime pour la conduite des négociations. Étant donné qu'un tiers seulement des États Membres de l'ONU sont membres de la Conférence du désarmement, il est clair qu'elle manque de légitimité. De plus, cette situation va à l'encontre du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale

consacrée au désarmement, qui prévoit que « Tous les États ont le droit de participer aux négociations sur le désarmement. » (*S/10-2, par. 28*). Par conséquent, il faut examiner la question de l'élargissement de la Conférence du désarmement et nommer un coordonateur spécial à cette fin.

Troisièmement, le Danemark se félicite du document final adopté par la Conférence de 2010 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a sensiblement contribué à cette dynamique positive. Le rôle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en matière de désarmement, de non-prolifération et de l'utilisation de l'énergie à des fins pacifiques est un élément fondamental de nos efforts conjoints. Toutefois, le succès de la Conférence de 2010 ne sera préservé que s'il débouche sur des mesures et des résultats tangibles. Il ne fait aucun doute que l'une de ces mesures concrètes est la tenue d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le Danemark appelle chacun à travailler au succès de cette conférence, qui doit se tenir en 2012, dans un esprit constructif et d'ouverture. En outre, le Danemark estime que nous devrions examiner comment la création de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient et dans l'Arctique, pourrait faire partie intégrante d'une stratégie multilatérale globale de désarmement nucléaire dans le monde et de lutte contre la prolifération des armes nucléaires.

Quatrièmement, notre objectif commun est de créer un monde pacifique exempt d'armes nucléaires et de promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, avec les garanties nécessaires et en toute sécurité. Le terrorisme continue de faire peser une menace toujours présente sur nos ambitions et nos aspirations pacifiques. La sécurité nucléaire est une question d'importance vitale. Le Danemark salue et appuie le prochain Sommet sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra à Séoul en 2012. Nous espérons qu'il sera un autre pas en avant dans le processus lancé lors du Sommet qui s'est tenu à Washington en 2010. Nous invitons également les États intéressés qui ne l'ont pas encore fait à s'associer à l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Le Danemark se félicite des travaux en cours dans le cadre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Toutes ces initiatives jouent un rôle important dans nos progrès vers plus de paix et de sécurité.

Enfin, je tiens à souligner que le Danemark est un grand défenseur d'un traité mondial sur le commerce des armes. Nous sommes encouragés par les discussions en cours au sein du comité préparatoire. Par ailleurs, le Danemark estime que le document établi par le Président reflète fidèlement les points de vue des États Membres et des groupes régionaux, et que par conséquent, il constitue un bon point de départ pour les négociations qui seront menées à la Conférence diplomatique qui doit se tenir en 2012. Le Danemark attend avec intérêt cette conférence, en vue de parvenir à un accord sur un traité international sur le commerce des armes solide, exhaustif et juridiquement contraignant.

M. Limeres (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter les membres du Bureau de leur élection à la présente session de la Première Commission. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Sergio Duarte de son exposé.

La République argentine estime que l'élimination totale des armes de destruction massive devrait être la priorité des efforts déployés par la communauté internationale en matière de désarmement, vu leur capacité de destruction. En particulier, en ce qui concerne les armes nucléaires, nous sommes favorables à une mise en œuvre équilibrée des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, la relance en 2006 de notre programme nucléaire, en vue de produire de l'énergie et de fournir divers services à notre société, respecte pleinement et strictement les règles internationales et nos obligations en la matière.

L'Argentine possède de l'expérience en matière de technologie nucléaire, ayant été le premier pays d'Amérique latine à se doter d'une centrale d'énergie nucléaire et ayant récemment inauguré sa troisième centrale de ce type. Mon pays a mené à bon terme le processus de réduction d'uranium hautement enrichi dans ses réacteurs de recherche et utilise de l'uranium faiblement enrichi dans toutes ses activités de production. En outre, toutes ces activités sont menées dans le plus grand respect des normes de sécurité les plus élevées.

En matière de non-prolifération, mon pays élabore une politique de coopération internationale responsable en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et

l'exportation de matières, de matériel et de technologie nucléaires, conformément aux directives du Groupe des fournisseurs nucléaires, dont nous faisons partie intégrante.

Je voudrais également signaler qu'en juillet de cette année, nous avons célébré le vingtième anniversaire de la signature d'un accord entre le Brésil et l'Argentine sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, accord en vertu duquel nous avons mis en place un système commun de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et créé une agence bilatérale pour son application. L'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires est unique en son genre dans le monde et permet de renforcer la sûreté des centrales nucléaires dans les deux pays.

L'Argentine estime qu'on pourrait relever plus efficacement les défis auxquels la communauté internationale fait face actuellement dans ce domaine si les États dotés d'armes nucléaires se montraient prêts à les éliminer complètement. L'Argentine est d'avis que les arsenaux nucléaires de ces États continuent d'être gigantesques et posent la plus grande menace à la sécurité collective et en matière de prolifération des armes nucléaires.

Nous voudrions mettre en relief l'entrée en vigueur du nouveau traité START entre les États-Unis et la Fédération de Russie, un événement qui nous laisse espérer des progrès dans ce domaine. L'Argentine tient aussi à appeler encore une fois les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en particulier les États visés à l'annexe 2, à prendre les mesures nécessaires dans ce sens, afin que le régime établi par le TICE puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible.

De plus, ma délégation croit que la Conférence du désarmement doit commencer d'urgence des négociations tant sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, que sur un instrument pour les garanties de sécurité négatives. L'Argentine appuie avec constance toute mesure axée sur l'élimination complète des armes nucléaires sur la base des principes de transparence, d'irréversibilité et de vérification des mesures liées au désarmement nucléaire.

Dans ce contexte, en tant qu'État partie à la première zone exempte d'armes nucléaires à être créée

dans une zone très densément peuplée du monde, nous appelons de nouveau les États qui ont fait des déclarations interprétatives sur les protocoles additionnels au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) à les retirer, conformément au texte du Traité et face aux protestations émises par une région qui s'est engagée à ne jamais produire, utiliser ou autoriser la présence d'armes nucléaires sur son territoire.

La question de la sécurité physique des matières nucléaires et de la menace posée par le terrorisme nucléaire – une menace qui affecte tous les pays du monde – est particulièrement importante dans le cas des arsenaux d'armes nucléaires, car il existe la possibilité bien réelle qu'elles soient utilisées directement par des groupes illégaux s'ils s'en saisissent. L'Argentine participe aux efforts déployés par la communauté internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire par le biais du processus du Sommet sur la sécurité nucléaire, dont la seconde réunion se tiendra en mars 2012 dans la République de Corée, et dans le cadre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

En 1978, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement élaborait, pour la première fois, une stratégie consensuelle pour un désarmement global et ratifiait le rôle central et la responsabilité principale de l'ONU dans le domaine du désarmement. À cette occasion, elle était également arrivée à la conclusion que les accords sur le désarmement et la maîtrise des armements constitueraient des mesures satisfaisantes pour toutes les parties.

Il y a plusieurs années, un processus de réflexion était lancé en vue de déterminer les raisons de l'impasse dans laquelle se trouvaient la Conférence du désarmement et les autres mécanismes de désarmement de l'ONU, et de trouver d'éventuelles solutions à ce problème. Cette analyse a révélé que les difficultés qu'avait la Conférence du désarmement pour reprendre ses travaux de fond étaient essentiellement extérieures à ce forum et que, pour améliorer les méthodes de travail de la Conférence, une nouvelle volonté politique était nécessaire afin de parvenir à des résultats concrets. L'Argentine croit donc qu'il est encore possible de revitaliser les organes de désarmement et qu'il n'est pas impératif dans ce cas de mener des négociations en dehors de la Conférence du désarmement.

Depuis plus d'une décennie, la communauté internationale reconnaît la nécessité d'avoir des normes négociées au niveau multilatéral assurant la prévisibilité du transfert des armes classiques et conformes aux principes du droit international. Cette nécessité est due à différentes raisons, dont, notamment, l'utilisation indue d'armes au mépris du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, et aux risques qu'elles soient détournées au profit de groupes terroristes ou criminels. C'est pourquoi l'Argentine estime nécessaire d'avoir un instrument international qui définisse des normes communes au niveau mondial permettant d'identifier les facteurs et les circonstances dont les États doivent tenir compte lorsqu'ils autorisent le transfert d'armes classiques afin d'éviter leur détournement vers des parties ou à des fins non autorisées par le droit international.

En conséquence, ma délégation tient à souligner l'esprit de coopération qui a marqué les travaux du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes qui ont abouti aux recommandations de la Conférence sur les éléments nécessaires à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant, efficace et équilibré fondé sur les normes internationales communes les plus strictes en matière de transfert des armes classiques.

Enfin, j'assure M. Viinanen qu'il peut compter sur l'entière coopération de ma délégation pour la promotion d'un dialogue ouvert qui nous permettra de conclure les accords nécessaires pour que cette session de la Première Commission porte ses fruits.

M. Al Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens d'abord à féliciter M. Viinanen de son élection à la présidence de cette importante Commission, ainsi que les membres du Bureau pour la leur. Nous avons bon espoir que grâce à sa sagesse, sa vaste expérience et ses compétences dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, les travaux de la Commission seront couronnés de succès et sa mission sera des plus fructueuses.

Depuis plusieurs années, nous voyons un certain nombre d'États se livrer à une course acharnée pour acquérir la technologie nucléaire et tirer profit de l'énergie nucléaire, ce qui a eu pour effet de susciter des doutes dans l'esprit de certains quant à l'utilisation exclusive de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ces doutes sont fondés sur l'étendue du danger

inhérent à l'utilisation de l'énergie nucléaire et à la déstabilisation mondiale que cela pourrait entraîner.

Nous voudrions souligner la nécessité d'universaliser le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sans trop d'exceptions ou de restrictions, ce qui est possible si l'on respecte rigoureusement les dispositions du TNP et si l'on donne à tous les États parties non dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité inconditionnelles et juridiquement contraignantes.

En outre, compte tenu de l'intérêt que le monde manifeste à l'égard de la question du désarmement et de l'importance particulière du désarmement pour le Royaume de Bahreïn, mon pays a adhéré à un certain nombre de traités et d'instruments internationaux dans ce domaine. Le 3 novembre 1988, Bahreïn a adhéré au TNP, et le 12 avril, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). En décembre 2007, il est devenu membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en raison du rôle important assumé par l'Agence dans le contexte du régime de non-prolifération nucléaire, et il accorde une très grande importance à ses travaux. Nous sommes convaincus de la nécessité d'éliminer les armes de destruction massive de la région du Moyen-Orient, y compris le Golfe.

En accord avec ce qu'a rappelé le Secrétaire général dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/66/1) au sujet des préparatifs en cours pour tenir en 2012 une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, il est essentiel qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, car il s'agit du seul État de la région à n'avoir toujours pas signé ce traité, et qu'il place ses installations nucléaires sous le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Veillant à appuyer les relations internationales fondées sur la coopération et la paix et se basant sur le principe de sécurité collective, approuvé par la communauté internationale dans la Charte des Nations Unies, le Royaume de Bahreïn est un des premiers États à avoir signé la Convention sur les armes chimiques et à y avoir adhéré. S. M. le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa a décrété une loi en vertu de cette convention, à savoir la loi n° 5 du 9 septembre 2009 relative à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et à leur destruction. Le Royaume a

également constitué la Commission nationale pour l'interdiction des armes chimiques chargée de la mise en œuvre de la Convention au niveau national, au titre de la décision n° 5 de 2011, prise par le Premier Ministre, M. Khalifa bin Salman Al Khalifa.

En dépit des obstacles qui entravent les efforts de la communauté internationale en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire, ces défis ne doivent pas obligatoirement devenir un frein qui empêche de promouvoir la sécurité et la stabilité dans le monde, si les conditions propices à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires sont mises en place dans le but de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Heureusement, le monde observe peut-être aujourd'hui un ensemble de mesures positives en vue du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. En effet, le Secrétaire général a indiqué dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/66/1) les résultats obtenus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, à savoir que les États parties ont entrepris de traduire les engagements souscrits à la Conférence en « mesures concertées » concernant le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il a également signalé que les États et les membres de la société civile ont continué d'étudier les conditions nécessaires pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, notamment grâce à une convention universelle et effectivement vérifiable dans ce domaine.

Nous nous félicitons de l'attention particulière que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies prête à la revitalisation du programme de travail en matière de désarmement et nous ne doutons pas que les efforts qu'il déploie seront couronnés de succès s'ils s'accompagnent d'une coopération internationale visant la limitation des armes de destruction massive et leur élimination, en vue d'édifier un monde libéré de ces armes destructrices.

M. Ikongo Isekotoko Boyoo (République démocratique du Congo) : Qu'il me soit tout d'abord permis de présenter au Président, au nom de la République démocratique du Congo, les félicitations de ma délégation pour son élection à la présidence de la Première Commission et de l'assurer, ainsi que les membres du Bureau, de la pleine coopération de notre délégation.

La République démocratique du Congo s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à celle faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/66/PV.3).

Notre délégation accorde la plus grande importance aux questions de désarmement et de sécurité internationale. C'est à ce titre qu'elle a relevé que l'année 2011 a été riche en engagements prometteurs, qui ont été énumérés dans les déclarations des délégations qui nous ont précédés. Ce contexte favorable pour les questions de désarmement constitue ainsi une occasion à saisir pour la communauté internationale en vue de réaliser des avancées et des progrès tangibles dans ce domaine si sensible.

La République démocratique du Congo, qui est partie aux principaux traités et conventions relatifs aux armes de destruction massive, tient à rappeler que l'objectif ultime de ces instruments internationaux est de bannir à jamais ces armes de notre planète. La perspective de l'élimination totale des armes nucléaires passe inéluctablement par le désarmement nucléaire, à travers des mesures progressives selon les principes d'irréversibilité, de transparence et de vérifiabilité.

Selon les termes mêmes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les États dotés de l'arme nucléaire ont certaines obligations à respecter. Nous tenons à rappeler à cet égard l'avis consultatif de 1996 par lequel la Cour internationale de Justice (voir A/51/218) a réaffirmé l'obligation constante des États d'œuvrer à la réduction et à l'élimination des arsenaux nucléaires, ainsi que le caractère illicite de l'utilisation des armes nucléaires.

Tout en réitérant son attachement, à la fois au régime de non-prolifération institué par le TNP et au droit légitime de tous les États parties à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles, la République démocratique du Congo appelle une nouvelle fois, s'agissant du dossier nucléaire de certains États, à un règlement diplomatique dans le strict respect des dispositions du TNP et du statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cette position est fondée sur le fait que seul le dialogue et les moyens pacifiques sont susceptibles d'aplanir les désaccords.

La délégation de la République démocratique du Congo, qui reste convaincue que le désarmement nucléaire est l'objectif ultime du TNP, conformément à

son article VI, se félicite des résultats obtenus dans le cadre des négociations de la huitième Conférence d'examen du TNP à New York en 2010.

La République démocratique du Congo fait partie de cette majorité d'États qui a choisi de mettre l'atome au service exclusif des applications civiles, y compris en matière de recherche-développement, conformément à l'article VI du TNP. Il est indéniable, devant les exigences du développement économique et les progrès technologiques continus, que le droit d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire prend aujourd'hui une dimension toute particulière. En effet, le nucléaire se présente pour beaucoup de pays comme un choix stratégique incontournable pour leurs besoins et leur sécurité énergétiques.

Les propositions avancées, y compris au sein de l'AIEA, pour la mise en place d'un mécanisme multilatéral d'approvisionnement du combustible nucléaire, devraient faire l'objet d'une large consultation, et ce dans le respect du droit inaliénable de tous les États parties à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce processus ne devrait en aucun cas aboutir à des limitations ou à des restrictions de ce droit.

Face à certaines situations de blocage qui constituent pour la délégation de la République démocratique du Congo autant de sources de préoccupation, notamment l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et les lenteurs persistantes constatées dans le processus d'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), il convient de procéder à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette session extraordinaire de l'Assemblée généraliserait par son autorité politique, sa composante universelle et les mandats que lui confère la Charte des Nations Unies, notamment en matière de désarmement, les cadres appropriés susceptibles de faire converger nos différentes initiatives et d'engager une réflexion nécessaire pour pouvoir ensemble créer les conditions propices suscitant une progression d'ensemble sur tous les chapitres de la problématique du désarmement.

Dans le but de se hisser au niveau des défis multiples posés à la paix et à la sécurité dans le monde, et afin de dépasser la logique de confrontation dans laquelle elle s'est confinée et qui a paralysé ses activités pendant 12 ans, la Conférence du désarmement devrait mettre à profit une dynamique

internationale favorable et l'élan positif généré par les résultats de la huitième Conférence d'examen du TNP de 2010 pour relancer ses travaux et honorer son mandat. C'est dans ce souci que la République démocratique du Congo avait salué l'initiative du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de tenir une réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement.

La délégation de la République démocratique du Congo a noté la recommandation du Secrétaire général, dans son résumé du Président (A/65/496, annexe), suggérant que la Conférence du désarmement adopte à nouveau le programme de travail approuvé en 2009 (CD/1864). Sur le fond, la délégation de la République démocratique du Congo estime qu'aucune instance du système des Nations Unies ne saurait se substituer à la Conférence du désarmement ou la dessaisir de ses prérogatives, ni légitimer la dissociation d'un des thèmes fondamentaux relevant de son mandat. En plus de son caractère de précédent lourd de conséquences, ceci mettrait en cause la globalité et l'équilibre à maintenir entre les thèmes centraux et complémentaires à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. La République démocratique du Congo, en ce qui la concerne, demeure engagée en faveur de la relance effective des travaux de la Conférence du désarmement en vue de restaurer sa vocation en tant que cadre multilatéral unique de négociations en matière de désarmement.

Le commerce et le transfert illicites des armes légères et de petit calibre continuent eux aussi de menacer la paix et la stabilité dans de nombreux pays et représentent dès lors une préoccupation permanente pour notre délégation. Aussi, nous réitérons notre attachement à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté en 2001, et appelons à son renforcement. Cet important instrument a incontestablement contribué à une prise de conscience réelle des conséquences humanitaires et politiques néfastes de ce fléau et de sa contribution à l'approvisionnement des forces négatives des groupes terroristes et de la criminalité organisée. C'est dans ce cadre que la République démocratique du Congo s'est engagée dans la mise en œuvre de l'Instrument international de traçage des armes légères et de petit calibre. Les actions entreprises en la matière ont été indiquées dans notre rapport de 2010. De même, la réglementation nationale va couvrir les trois volets de l'instrument, comme l'avait d'ailleurs annoncé la

République démocratique du Congo lors de la quatrième Réunion biennale des États parties audit programme des Nations Unies, qui s'est tenue à New York au mois de juin 2010.

S'agissant de l'initiative d'un traité sur le commerce des armes, la République démocratique du Congo a dès le départ apporté son appui et son adhésion à ce processus, convaincue qu'un instrument international, conclu sous l'égide de l'ONU et tendant à établir les normes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes, contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité à tous les niveaux. Les débats menés dans le cadre du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, réuni à New York en juillet dernier, ont montré l'intérêt et l'importance que les délégations accordent à un tel sujet.

Au plan régional, la République démocratique du Congo a fait de son engagement et de son attachement à la promotion de la paix et à la sécurité internationales une donnée permanente de sa politique étrangère. La République démocratique du Congo est déterminée à apporter son appui et sa contribution aux actions tendant à promouvoir et à privilégier le dialogue et la concertation et à renforcer la sécurité au sein de ses cadres traditionnels d'appartenance et de solidarité, notamment la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Aussi, la délégation de la République démocratique du Congo s'est fait un honneur et un privilège de soumettre annuellement à l'appréciation du Département des affaires de désarmement un rapport reprenant toutes les activités entreprises dans le domaine des armes légères et de petit calibre.

Pour conclure, il convient de souligner que l'examen des questions de désarmement nous offre chaque année, au niveau de la Première Commission, l'occasion de faire le point sur la situation de notre système de sécurité collective. Cet exercice met en évidence le rôle central de cette commission en matière de désarmement. La République démocratique du Congo saisit cette occasion pour renouveler son engagement en faveur de l'entreprise multilatérale de désarmement, de ses instruments et de ses mécanismes.

M. Abass (Niger) : C'est un honneur pour ma délégation de prendre la parole à l'occasion du débat général de la session 2011 de la Première Commission de l'Assemblée générale, une commission ô combien

stratégique pour les questions touchant au désarmement et à la sécurité internationale.

À cette occasion, je voudrais d'abord présenter au Président les félicitations de ma délégation pour son élection à la présidence de nos travaux et lui témoigner toute notre appréciation pour la manière avec laquelle il conduit les débats.

Ma délégation voudrait par ailleurs faire siennes les considérations générales exprimées le 3 octobre par la délégation du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique, et par la délégation de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/66/PV.3). Elle se contentera par conséquent de formuler quelques commentaires d'ensemble sur les aspects essentiels des 20 points de l'ordre du jour de la soixante-sixième session déferés à la Commission.

Comme on peut l'imaginer, le Niger n'est pas une puissance militaire et n'ambitionne pas de l'être. En revanche, il cultive et a foi dans les idéaux de paix, de sécurité et de règlement pacifique des différends dans les relations entre États. Il n'a pas dans le monde d'autre ennemi que le sous-développement et la pauvreté. Et c'est pourquoi, depuis son accession à la souveraineté internationale en 1960, il s'est donné une politique extérieure de paix globale et de développement en Afrique et dans le reste du monde.

Cependant, comme pour les autres États souverains et indépendants, le Niger est très jaloux de son intégrité territoriale et de sa souveraineté nationale, et fonde en conséquence sa position sur les principes et concepts respectueux de ces attributs et favorables à leur préservation pérenne. C'est dire en clair que notre politique d'armement répond au strict minimum requis pour assurer ces préalables, j'allais dire les missions étatiques de souveraineté tantôt mentionnées.

Je l'ai dit plus haut, notre Commission aura à examiner au cours de cette soixante-sixième session 20 questions touchant au désarmement, à la paix et à la sécurité internationales. Il s'agit là de questions d'une extrême importance pour l'édification et la préservation d'un monde meilleur. Mais pour ma délégation, toutes ces questions sont indissociables des impératifs de développement quand on sait que le désarmement est indispensable à la promotion de la paix et de la sécurité pour tous, lesquelles sont à leur tour indispensables à la réalisation du développement.

C'est pourquoi ma délégation tiendra de prime abord à souligner l'importance et l'actualité du niveau

de réduction des budgets militaires que la délégation de l'ex-URSS a inscrite à l'ordre de jour de la vingthuitième session de l'Assemblée générale en 1973, avec l'espoir de transformer les ressources financières libérées en un instrument supplémentaire de financement du développement des pays en développement, dont ceux qui sont les moins avancés, comme le mien. En effet, il ne saurait être justifié, dans le monde d'aujourd'hui, que l'humanité compte encore des millions de vies humaines aux prises avec le strict minimum vital journalier, alors que d'immenses moyens financiers continuent à être affectés aux armements. Certes, bien des efforts ont été fournis par les États en la matière, à travers notamment l'adoption du programme d'action de 1987 relatif aux relations entre le désarmement et le développement. Mais nous estimons que l'élan qui a conduit à ce résultat dans le cadre de l'ONU, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et des organisations régionales doit être maintenu et accéléré.

Sur ce plan, le Niger peut pour sa part se réjouir d'être partie à tous les instruments internationaux essentiels touchant aux questions de désarmement conclus dans le cadre de l'ONU et de l'AIEA, en dépit des restrictions commerciales que certains d'entre eux comportent pour des matières de base comme l'uranium, dont il tire l'essentiel de ses recettes à l'exportation. De même, il a souscrit aux 16 principaux instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme international et adopté une loi spécifique en la matière en 2008.

Au plan régional, le Niger est partie à la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de 2006 sur les armes légères et de petit calibre et à tous les instruments constitutifs des mécanismes de prévention et de gestion des conflits existant tant au niveau sous-régional qu'à l'échelon de l'Union africaine, toutes choses indispensables à la promotion d'une coopération régionale soutenue dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité dans nos régions. C'est dire donc que notre engagement en faveur du désarmement de l'humanité et de la création d'un monde harmonieux et développé favorable à la jouissance, par tous les peuples et toutes les nations, du bien-être qui en découle, est total.

Mon pays accorde également une importance particulière à la prochaine Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'un traité sur le commerce des armes. Il a suivi les travaux préparatoires que le

Président de la Commission a d'ailleurs habilement conduits et coordonnés et se réjouit des consensus déjà obtenus sur certains points clefs du traité.

Établi sur un espace sahélo-saharien vaste de 1 267 000 kilomètres carrés, avec 5 500 kilomètres de frontières partagés avec sept États voisins, et dont les deux tiers du territoire sont occupés par le désert du Sahara, le Niger a connu dans les années 90, à l'intérieur de ses frontières, une insécurité consécutive à des mouvements armés d'une partie de son peuple. Au climat d'insécurité ainsi créé est venue se greffer une menace plus redoutable, celle de groupes terroristes, dont Al-Qaida au Maghreb islamique, et de trafiquants de drogues, avec pour conséquence l'aggravation de l'insécurité résiduelle existant dans la partie du territoire concernée. C'est dire donc que l'aboutissement d'un traité efficace, juste et équilibré sur le commerce des armes peut constituer pour le Niger un facteur important de limitation de la circulation illicite des armes – aspect qui, à nos yeux, a rendu possible la situation que nous vivons.

Mais au-delà du commerce des armes proprement dit, le Niger estime que des circonstances imprévisibles, comme des situations de conflit, peuvent créer des conditions d'acquisition d'armes de destruction massive par des groupes indésirables, avec comme conséquence la création d'une situation de menace à la paix et à la sécurité d'autres États. Et, comme la Commission le sait, le projet de traité sur le commerce des armes ne prévoit pas ce genre de circonstances. C'est pourquoi, en conclusion, ma délégation exprime vivement le souhait que toutes les actions de consolidation de la paix entreprises par l'ONU dans des situations postconflit intègrent la dimension régionale de la question.

M. Proaño (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, féliciter, au nom de la délégation équatorienne, le Président et les membres du Bureau à l'occasion de leur élection. Ma délégation se tient prête à fournir la coopération nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par la Première Commission.

La délégation équatorienne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires constitue non seulement un crime contre la nature et contre l'humanité, mais également une violation du droit international, du droit international

humanitaire et de la Charte des Nations Unies. De ce fait, la seule garantie contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires réside dans l'interdiction et la destruction totale de ces armes. À cet égard, l'Équateur appuie les efforts simultanés et parallèles visant à résoudre les questions en suspens dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

L'Équateur partage les préoccupations d'autres États s'agissant de la situation qui règne actuellement au sein de la Conférence du désarmement. Cette situation nous place devant un véritable dilemme, soit nous continuons sur la voie des initiatives improvisées, ce qui ne fait que teinter le processus d'incertitude et de méfiance, soit nous tentons de rectifier le problème dans son ensemble, une fois pour toutes. La proposition de transférer à d'autres instances, au cas par cas, certains des thèmes discutés à la Conférence du désarmement relève de la première option, puisque nous mettrions alors en œuvre une suggestion qui ne recueille pas le consensus, car elle est incomplète, fait montre de partialité et n'apporte aucune certitude quant à la réalisation de l'objectif d'un désarmement général et complet.

Ma délégation estime donc qu'entamer les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles en dehors de la Conférence du désarmement ne serait pas une panacée car, outre l'absence de consensus et l'incertitude qui caractérise les cadres ad hoc, on continuerait de retarder la réalisation des aspirations des États s'agissant du respect des obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En conséquence, il est nécessaire de s'attaquer d'urgence aux autres questions en suspens au sein de la Conférence du désarmement, c'est-à-dire la question d'une convention sur les armes nucléaires, les garanties négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Dans ce contexte, il convient d'insister sur le fait qu'un futur traité interdisant la production de matières fissiles devrait apaiser toutes les inquiétudes des États s'agissant du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Seul un instrument doté de dispositions sur les stocks actuels et futurs desdites matières pourra satisfaire cette exigence.

L'Équateur estime qu'un traité régissant la production de matières fissiles est aussi pertinent qu'une convention sur les armes nucléaires ou les

garanties négatives. Néanmoins, jusqu'ici, mon pays attend toujours l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant dans lequel les États dotés de l'arme nucléaire garantissent qu'ils s'abstiendront d'utiliser des armes nucléaires contre les pays qui n'en sont pas dotés, parallèlement à la poursuite du processus de désarmement nucléaire. À la lumière de ce qui précède, il est clair que l'impasse au sein de la Conférence du désarmement découle du manque de volonté d'accorder à toutes les questions à son ordre du jour l'attention qu'elles méritent, sans les subordonner ou les marginaliser.

À cet égard, la solution ne réside pas dans les règles de procédure ni les méthodes de travail de la Conférence, car les États se retrouveraient dans des situations similaires dans tout autre organe ou dans toute autre nouvelle structure. La solution doit venir du rapprochement des positions au sein de la Conférence du désarmement, de sorte que toutes les préoccupations des États soient abordées au cours de négociations transparentes qui incluent toutes les questions en suspens.

En outre, ma délégation estime que la proposition de transférer ponctuellement à d'autres instances les questions de la Conférence du désarmement non seulement élude bon nombre des préoccupations des États dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, mais risque en outre d'échouer purement et simplement en raison de l'absence de la condition préalable indispensable à l'efficacité de ce type d'accords : l'universalité. Le seul moyen de parvenir à l'universalité est de promouvoir des mesures de confiance afin de faciliter le consensus.

Si à cela l'on ajoute une référence au fait que la Commission du désarmement a enregistré pendant plusieurs années des résultats médiocres, il est tout à fait logique, cohérent et nécessaire de procéder à une analyse générale du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. À cette fin, ma délégation réaffirme son appui à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, afin que tous les organismes qui composent le mécanisme de désarmement soient examinés et que les mesures correctives applicables à chacun d'eux puissent y être adoptées.

L'Équateur réitère son appel à tous les États ne l'ayant pas encore fait à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tout en exhortant l'ensemble des États Membres à mettre en œuvre toutes

les mesures énoncées dans les conclusions et recommandations du Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] de la Conférence d'examen de mai 2010.

En outre, en tant que Partie contractante au Traité de Tlatelolco, l'Équateur demande à tous les États de déployer des efforts pour mettre en place et consolider des zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde. À cet égard, il appuie fermement la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, et demande à ce que soient définis le plus tôt possible les aspects en suspens qui permettraient d'organiser, dans ce contexte, la Conférence de 2012.

Dans un contexte orienté vers le désarmement et la non-prolifération nucléaires, l'Équateur exprime son appui à l'entrée en vigueur rapide du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Il invite donc les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à cet instrument et à le ratifier sans tarder.

Par ailleurs, l'Équateur défend le droit légitime et inaliénable des États à mettre au point, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. À cet égard, ma délégation renouvelle son soutien au cadre réglementaire qu'offre à cette fin l'Agence internationale de l'énergie atomique et insiste sur l'obligation qu'ont les États qui optent pour ce type d'énergie de développer et de mettre en œuvre les normes les plus élevées en matière de sûreté et de protection nucléaires.

La Constitution de l'Équateur, adoptée en 2008, est la première du genre à octroyer des droits à la nature et fixe un ensemble de principes guidant leur application dans le contexte international. L'un d'eux est la proclamation de l'Équateur comme « terre de paix ». À cet égard, l'Équateur promeut la paix et le désarmement universel; condamne le développement et l'utilisation des armes de destruction massive; et interdit la mise au point, la production, la possession, la commercialisation, l'importation, le transport, le stockage et l'utilisation des armes chimiques, biologiques et nucléaires, dans le cadre du respect strict et total des droits de l'homme. C'est pourquoi ma délégation tient à exprimer une fois de plus son total attachement à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques.

Dans le domaine des armes classiques, l'Équateur partage et appuie fermement les objectifs du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Tout en saluant les efforts réalisés par

la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès des Nations Unies pour organiser la réunion d'experts gouvernementaux en vue de mettre en œuvre le Programme d'action, nous souhaitons plein succès à la Conférence d'examen de cet instrument, qui se tiendra en 2012.

En outre, l'Équateur se félicite de la tenue des trois réunions du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui ont eu lieu entre juillet 2010 et juillet 2011. L'Équateur salue le travail accompli par l'Ambassadeur García Moritán, et s'affirme entièrement disposé à continuer de participer activement aux débats sur cette question, ce qui est dans son intérêt, et ce jusqu'à leur conclusion.

Fidèle à son attachement au désarmement et à la paix universelle, et dans le strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, l'Équateur a ratifié en 2010 la Convention sur les armes à sous-munitions. À ce sujet, l'Équateur tient à se déclarer prêt à mettre à la disposition des pays du monde son savoir-faire et ses capacités techniques pour détruire les arsenaux et nettoyer les zones contaminées par ce type d'armes. À cet égard, dans le but de transformer ses frontières en des sites d'union efficace et d'intégration sécurisée grâce à des projets de développement nationaux et en collaboration avec les pays voisins, l'Équateur accorde une importance particulière à tous les programmes de déminage humanitaire le long de sa frontière avec le Pérou. L'Équateur estime que la société civile est la première touchée par l'utilisation de ces armes et, dans cet esprit, exprime son attachement et son soutien à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Pour terminer, nous exprimons l'attachement du Gouvernement équatorien à la paix, au désarmement universel et à la sécurité internationale dans le cadre du respect total du droit international, des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies, et renouvelons notre offre initiale de collaboration au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M^{me} Adamson (Royaume-Uni) (*parle en arabe*) :
Je tiens à remercier le Président et les membres du Bureau de l'excellent travail qu'ils réalisent.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

La soixante-sixième session de la Première Commission sera une session importante pour les questions de désarmement et de la sécurité internationale. Le fait que tous soient réunis ici à New York nous offre une excellente occasion de faire des progrès sur un grand nombre de points. Au cours des séances plénières et des débats thématiques, nous avons pu faire le point des faits nouveaux intervenus au cours de l'année écoulée dans tous les domaines, reconnaissant ainsi les nombreux succès et identifiant les domaines où il faut fournir davantage de travail. En outre, un certain nombre de réunions se déroulent en marge, dont nous espérons qu'elles permettront de prendre des mesures concrètes pour aller de l'avant sur un certain nombre de questions spécifiques.

L'année 2012 sera une année importante, notamment avec les réunions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015, qui devraient avoir lieu au mois d'avril à Vienne, avec la décision de créer la zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, et avec la conférence diplomatique sur un traité sur le commerce des armes. Nous devons œuvrer tous ensemble à la Première Commission au cours des prochaines semaines afin de susciter l'élan nécessaire pour faire de tout cela un succès en 2012.

Le Royaume-Uni joue un rôle de premier plan sur une gamme de questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale qui font l'objet de nos débats ici à New York. Je voudrais citer quelques exemples de ce que nous avons accompli depuis notre dernière rencontre.

S'agissant du désarmement nucléaire, nous avons travaillé d'arrache-pied avec toute une série de partenaires internationaux pour amorcer la mise en œuvre du plan d'action concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), après la Conférence d'examen réussie de 2010. Quelques mois seulement après le début du nouveau cycle quinquennal, le Royaume-Uni a annoncé un certain nombre d'importantes mesures en matière de désarmement dans notre examen stratégique des questions de défense et de sécurité. En juin, nous avons rencontré à Paris les autres États dotés de l'arme nucléaire afin de discuter des recommandations figurant dans le plan d'action, et nous nous sommes mis d'accord sur plusieurs initiatives de suivi sur la terminologie nucléaire et la vérification du désarmement. Nous avons également poursuivi notre

initiative commune avec la Norvège en matière de recherche sur la vérification du démantèlement des ogives nucléaires. En décembre, nous organiserons un atelier à Londres pour partager nos expériences avec d'autres États non dotés d'armes nucléaires intéressés.

Nous avons joué également un rôle de premier plan dans les efforts visant à faire avancer les autres dossiers dont la Commission est saisie. En notre qualité d'État dépositaire du TNP, nous restons pleinement déterminés à tenir en 2012 la conférence chargée d'examiner la question de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient. Nous espérons que tous les États de la région coopéreront pleinement avec le pays hôte et le facilitateur une fois qu'ils seront annoncés.

Nous avons continué à jouer un rôle moteur dans les efforts visant à la conclusion d'un accord sur un traité solide et robuste sur le commerce des armes, en participant pleinement aux travaux sur le fond du Comité préparatoire, et entendons discuter de cette question avec tous les États à la Conférence diplomatique qui doit se tenir en 2012. Nous pensons qu'il s'agit d'un instrument important et que tous les États devraient œuvrer en vue de son adoption. Nous allons également participer activement à la septième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, qui se tiendra à Genève en décembre, et nous espérons qu'elle débouchera sur un processus revitalisé et renforcé dans l'avenir. Nous nous employons également à promouvoir les buts et objectifs de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

En outre, la question de la cybersécurité devient de plus en plus une priorité de nos agendas à tous. En novembre, nous allons accueillir à Londres une conférence internationale sur la cybersécurité et nous espérons que les résultats de ces délibérations permettront de renforcer l'engagement de la communauté internationale sur cette importante question.

Revenant à 2012, le Royaume-Uni, qui accueillera les Jeux olympiques de 2012, a présenté le projet de résolution sur la trêve olympique (A/66/L.3), qui encourage les États Membres à prendre des mesures aux niveaux local, national, régional et international en vue de promouvoir et de renforcer une culture de paix fondée sur l'esprit de la trêve

olympique. Le Royaume-Uni coopérera avec ses partenaires dans le monde pour identifier les possibilités de promouvoir les idéaux de la trêve olympique, prévenir les conflits et instaurer la paix. Nous appelons tous les États Membres de l'ONU à se joindre à nous et à se porter coauteurs de ce projet de résolution. Je suis heureuse d'annoncer que mon collègue a avec lui la liste des coauteurs. Nous invitons les pays qui ne l'ont pas encore signée à se porter coauteurs. Je crois aussi comprendre que des petits cadeaux vont être distribués. J'ai ici un échantillon de la serviette de plage olympique, que nous allons offrir aux représentants qui vont signer. Il s'agit du dernier article à la mode à New York et j'invite ceux qui veulent l'avoir à signer sans tarder.

Pour revenir aux choses sérieuses, et dans ce même esprit productif, nous voulons profiter de la session de cette année de la Première Commission pour avancer davantage. Plusieurs réunions importantes sont prévues cette semaine – d'ailleurs, je sors d'une de ces réunions – qui pourraient déterminer la voie que nous suivrons à l'avenir. Des discussions sont en cours entre les principales parties prenantes sur des questions relatives au TNP et à la Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous espérons que ces discussions déboucheront sur des résultats qui nous permettront d'avancer dans la réalisation de notre objectif commun de créer un monde plus sûr.

Monsieur le Président, le Royaume-Uni se fera un plaisir d'entrer dans les détails à l'occasion de certains des débats thématiques prévus la semaine prochaine, mais pour le moment il ne me reste plus qu'à vous souhaiter plein succès, dans votre rôle de Président par intérim, ainsi qu'au Président lui-même et au Bureau. Je tiens à vous assurer que le Royaume-Uni fera tout ce qui est en son pouvoir pour que cette soixante-sixième session soit couronnée de succès.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante du Royaume-Uni de sa déclaration et de ses propos aimables à l'intention du Président et du Bureau. Je tiens à la féliciter particulièrement de sa maîtrise de la langue arabe.

M. Wang Lei (Chine) (*parle en chinois*) : La déclaration de ma délégation à ce débat général devait être prononcée par l'Ambassadeur Wang Qun. Malheureusement, il est retenu par d'autres engagements importants et m'a autorisé à prononcer la déclaration en son nom.

Tout d'abord, je voudrais féliciter le Président de son élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Je suis convaincu qu'avec son expérience de diplomate chevronné et sa sagesse, il dirigera les travaux de la Commission avec la plus grande compétence. Je puis l'assurer, ainsi que les autres délégations, de la pleine coopération de la délégation chinoise.

La première décennie du XXI^e siècle a été marquée par d'importants événements, transformations et adaptations. Cette décennie a vu de profonds et complexes changements dans le panorama de la sécurité internationale. La question de la sécurité mondiale est devenue de plus en plus importante. Elle ne couvre pas seulement les domaines de la politique, de l'économie, des finances, de la santé publique et de l'énergie, mais touche également toute une gamme de questions, de l'espace extra-atmosphérique à de nouveaux domaines comme le cyberspace et les régions polaires. Au cours de la décennie écoulée, la communauté internationale a connu des hauts et des bas en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Même si l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires a fait son chemin, sa concrétisation demeure une tâche redoutable.

La première décennie du XXI^e siècle est déjà derrière nous. Les événements dont nous avons été témoins nous incitent à la réflexion. À mesure que le monde devient de plus en plus multipolaire, en raison d'une mondialisation économique accélérée et de l'essor rapide de l'ère de l'information, tous ses membres se trouvent dans une situation d'interdépendance mutuelle sans précédent, et leurs intérêts sont désormais indissociables. Par conséquent, le monde se transforme en une communauté au destin commun dont les membres sont étroitement liés entre eux. Dans les conditions historiques actuelles, aucun pays n'est à l'abri de nos problèmes mondiaux et aucun pays ne peut les relever seul. C'est pourquoi le principe cardinal régissant nos relations internationales doit être désormais une coopération visant à surmonter nos difficultés et à trouver des solutions avantageuses pour nous tous.

Dans les 10 années à venir, la communauté internationale, en partant de cette nouvelle perspective d'une communauté au destin commun, doit œuvrer de concert pour relever les défis multiples de sécurité auxquels l'humanité est confrontée, pour le meilleur et pour le pire, en recherchant une situation avantageuse

pour nous tous. À cette fin, nous devons, tout d'abord, promouvoir une nouvelle réflexion en matière de sécurité fondée sur la confiance mutuelle, les avantages mutuels, l'égalité et la coordination, et adopter une politique globale, commune et de coopération en matière de sécurité. Deuxièmement, nous devons promouvoir un environnement international pacifique et stable et édifier un monde plus sûr pour tous. Troisièmement, nous devons pleinement respecter les préoccupations légitimes de tous les pays en matière de sécurité et chercher des solutions adéquates sur la base d'une confiance mutuelle renforcée, du dialogue et des consultations sur un pied d'égalité. Il faut abandonner la notion de jeu à somme nulle. Nous n'avons d'autre choix que de privilégier une situation avantageuse pour nous tous. Quatrièmement, nous devons adhérer au principe du multilatéralisme et préserver le système de sécurité collective, dont les Nations Unies sont le pivot.

Le processus international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, en tant qu'élément des efforts de l'humanité pour parvenir à la paix et au développement, a atteint une phase critique et appelle les efforts conjoints et inlassables de la communauté internationale tout entière. Nous devons intensifier les efforts internationaux en matière de désarmement nucléaire et prévenir la prolifération des armes de destruction massive. L'objectif commun de la communauté internationale est la destruction complète et totale des armes nucléaires. En 2012, nous commencerons un nouveau cycle du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les États parties doivent mettre véritablement en œuvre le Document final de la huitième Conférence d'examen du TNP [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)].

Le désarmement nucléaire doit respecter le principe d'une stabilité stratégique globale et d'une sécurité non diminuée pour tous. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit entrer en vigueur au plus tôt. Les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles doivent reprendre au plus vite à la Conférence du désarmement. Il faut négocier et établir un instrument juridique international sur les garanties de sécurité négatives. De plus, pour atteindre l'objectif ultime du désarmement nucléaire général et complet, la communauté internationale devra mettre au point, en temps opportun, un plan viable et à long terme, appliqué par étapes, et comprenant notamment la

conclusion d'une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires.

La non-prolifération nucléaire est une condition essentielle pour l'interdiction complète et la destruction générale des armes nucléaires. Pour sa part, la Chine souhaite une réactivation rapide des pourparlers à six pays sur la question nucléaire dans la péninsule coréenne, et la reprise rapide du dialogue entre l'Iran et les gouvernements des E3+3.

Il est également crucial de s'attacher sérieusement à renforcer la sécurité nucléaire pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la non-prolifération. La Chine se félicite de la tenue en septembre de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la sûreté et la sécurité nucléaires et espère que toutes les parties continueront à intensifier la coopération internationale et à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en vue de garantir la sûreté nucléaire.

La Chine a toujours été favorable à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous saluons les efforts inlassables déployés sur le long terme par toutes les parties concernées. Nous formons l'espoir que la conférence internationale qui doit avoir lieu l'année prochaine sur cette question sera couronnée de succès.

Nous devrions œuvrer à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement avec la participation de toutes les parties concernées en renforçant la confiance, en favorisant une bonne perception de la situation et en adoptant une méthodologie appropriée. Tant que la Conférence du désarmement et les autres mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement seront dans l'impasse, il y aura des plaintes de temps à autre. Certains croient que la Conférence est déjà paralysée et demandent une réforme de cet organe. D'autres ont tout simplement poussé à l'installation de « nouvelles cuisines » et exigé que les négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles se fassent en dehors de la Conférence du désarmement.

La Chine maintient que, pour mettre fin à l'impasse où se trouve la Conférence, il faut d'abord identifier correctement le cœur du problème. Pour qu'une ordonnance fasse effet, elle doit reposer sur un bon diagnostic. Ce n'est pas en grim pant sur un arbre qu'on attrapera un poisson. Et malheureusement, une

telle approche pourrait seulement retarder le processus et faire perdre encore plus de temps.

Comme cela a été signalé, l'impasse de la Conférence du désarmement est due essentiellement à des facteurs politiques. C'est pourquoi il faut renforcer d'urgence la confiance politique et la volonté de renoncer à des idées préconçues, et adopter une approche objective et orientée vers un but précis, avant de s'embarquer sur quelque exercice que ce soit. Pour que les négociations multilatérales sur la maîtrise des armements soient utiles et pertinentes, la participation de toutes les parties concernées est indispensable.

Ceci est encore plus vrai pour le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il pourrait certes être facile de conclure un tel traité en dehors de la Conférence du désarmement. Mais quelle serait sa pertinence – surtout dans l'optique du désarmement et de la non-prolifération – si les pays ayant la capacité de produire des matières fissiles n'y participent pas? Il ne serait certainement pas difficile de mener les négociations sur un tel traité en dehors de la Conférence du désarmement, mais cette approche n'aiderait nullement à régler le problème. Face à cette situation, nous devons assumer une responsabilité historique. Nous ne pouvons pas laisser des craintes injustifiées paralyser les efforts critiques que nous déployons pour transformer notre retraite en avancée.

Au cours de l'année écoulée, bien qu'aucun succès extraordinaire n'ait été enregistré, la Conférence du désarmement a néanmoins accompli ses travaux ordinaires de manière très pratique. La volonté politique de tous les pays s'est concrétisée sous la forme des travaux spécifiques de la Conférence, et tous les pays ont participé aux réunions de la Conférence, officielles et officieuses, dans un esprit sérieux et constructif. On notera que leur ténacité et leur énergie leur ont permis de triompher des difficultés. Je crois qu'ils ont posé des bases solides qui permettront à la Conférence de réactiver ses travaux l'année prochaine. Ces progrès n'ont pas été faciles à réaliser et doivent être appréciés à leur juste valeur.

Après le débat et les discussions approfondis de cette année, un nombre croissant de pays et de « visionnaires » ont compris qu'il était inutile de négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles en dehors de la Conférence, et que cela ne nous mènera à rien, car une telle approche ne pourrait pas inclure tous les acteurs nécessaires, et encore moins garantir la perspective de

l'universalisation et de l'efficacité du traité. La Conférence du désarmement est donc le seul forum viable de négociations et de conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles avec la participation de toutes les parties compétentes. Sur la base des travaux efficaces de cette année, toutes les parties devraient désormais s'attacher à renforcer la Conférence et à réactiver l'ensemble de ses travaux de fond, dont les négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Nous devons poursuivre activement une politique de diplomatie préventive afin d'éviter que le cyberspace et l'espace extraterrestre ne deviennent de nouveaux champs de bataille. Le XXI^e siècle est l'ère de l'information. L'application de plus en plus large des technologies de l'information et du cyberspace a accéléré le rythme du développement de la civilisation humaine. Entre-temps, les menaces à la sécurité de l'information et du cyberspace posent un défi de taille à la communauté internationale.

La communauté internationale doit chercher d'urgence, au travers de la formulation de normes et de règles internationales, le moyen d'encourager les États à adopter un comportement responsable en matière d'information et de cyberspace, à gérer efficacement le cyberspace, à en assurer l'ordre et la sécurité, et à s'engager dans une coopération internationale plus énergique. La Chine espère qu'ainsi, la communauté internationale sera en mesure de répondre de concert aux menaces à la sécurité dans les domaines politique, économique et social grâce aux technologies de l'information et du cyberspace.

Nous croyons que l'ONU est le forum le plus approprié de délibérations et de formulation de normes et règles internationales sur la sécurité de l'information et du cyberspace. C'est dans ce contexte que la Chine s'est jointe à la Russie, au Tadjikistan et à l'Ouzbékistan pour se porter coauteur d'un projet de résolution sur un code de conduite international sur la sécurité de l'information à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous espérons que, sur la base de ce projet de résolution, la communauté internationale s'engagera dans des délibérations ouvertes, transparentes et démocratiques dans le cadre de l'ONU en vue de parvenir rapidement à un consensus sur le code de conduite pertinent. Cela protégerait les intérêts communs de toutes les parties dans ce domaine et garantirait que l'information et le cyberspace servent à mieux promouvoir la paix, la

sécurité et la stabilité internationales, ainsi que le bien-être de l'humanité.

L'espace extraterrestre, de par sa nature mondiale et commune, est la richesse de l'humanité tout entière. Il est donc dans l'intérêt de tous de promouvoir une utilisation pacifique de l'espace extraterrestre et d'empêcher la course aux armements dans l'espace extraterrestre. La Chine attache une grande importance à la transparence et aux mesures de confiance et reste ouverte aux initiatives pertinentes et à leur examen. La Chine croit que ces mesures sont tout à fait conformes aux efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extraterrestre, et qu'elles constituent un supplément utile à l'instrument juridique pour la prévention de la militarisation de l'espace extraterrestre et d'une course aux armements dans cet espace. Pour sa part, la Chine est prête à se joindre à toutes les autres parties pour examiner en profondeur les initiatives pertinentes et les questions connexes avec le groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui doit être mis en place l'année prochaine.

Nous devons faire avancer le processus de maîtrise des armements dans les domaines des armes biologiques et classiques par le biais d'une approche graduelle. La Chine attache une grande importance à la septième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui aura lieu en décembre. Nous coopérerons avec toutes les parties pour continuer à renforcer l'autorité, l'efficacité et l'universalité de la Convention.

La Chine attache également une grande importance aux préoccupations humanitaires causées par les armes à sous-munitions, et aide le Groupe d'experts gouvernementaux de la Convention sur certaines armes classiques à conclure un protocole négocié sur les armes à sous-munitions qui établisse un équilibre entre les préoccupations humanitaires et les exigences légitimes de sécurité. Nous apprécions les travaux du Groupe d'experts, notamment les très gros efforts consentis par son président pour mettre en place le projet de protocole. Nous espérons qu'un protocole sera conclu sur la base du texte le plus récent du Président.

Pour sa part, la Chine s'aligne également sur les efforts internationaux visant à l'adoption de mesures à même de réglementer le commerce des armes et de lutter contre le trafic d'armes. La négociation d'un traité sur le commerce des armes devrait se faire de manière graduelle, dans la transparence et l'ouverture et être l'aboutissement d'un consensus.

Le Gouvernement chinois a publié récemment son livre blanc sur le développement pacifique de la Chine. La Chine y déclare solennellement encore une fois au monde qu'elle s'est engagée sur la voie du développement pacifique et qu'elle s'efforce de bâtir un monde harmonieux de paix durable et de prospérité commune. Cela indique également que notre objectif d'un développement pacifique est un choix stratégique que nous avons fait pour moderniser le pays, rendre la Chine forte et prospère et contribuer à l'avancement de la civilisation. Cela ne traduit pas seulement l'aspiration sincère de la Chine à un environnement international pacifique et stable, mais reflète aussi ses mesures concrètes.

Un monde plus prospère et plus harmonieux ne saurait être instauré sans un climat international pacifique et stable. Pour sa part, la Chine continuera de travailler avec tous les autres membres de la communauté internationale pour assurer une plus grande maîtrise des armements, faire avancer le processus de non-prolifération et promouvoir la paix et le développement dans le monde.

M^{me} Rangel (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Ma délégation prenant la parole pour la première fois à la présente session, je m'associe aux précédents orateurs pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection. Ils peuvent être assurés de la pleine coopération de ma délégation. Nous sommes convaincus que, sous la direction avisée du Président, la Première Commission obtiendra sans aucun doute des résultats tangibles.

Le Timor-Leste s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir [A/C.1/66/PV.3](#)).

Ayant connu une guerre destructrice et sachant par expérience le terrible coût humain qu'elle entraîne, le Timor-Leste est attaché à la mise en œuvre efficace et au renforcement du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous demeurons également favorables à la conclusion d'un traité sur le commerce des armes qui établisse des normes en

matière d'armes classiques et de commerce de ces armes, et permette de les contrôler.

Le Timor-Leste constate avec satisfaction les bons résultats obtenus l'année dernière en ce qui concerne les mesures et politiques liées au désarmement et à la sécurité internationale et leur mise en œuvre, notamment la signature du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs.

S'agissant de notre région, le Timor-Leste salue l'engagement résolu qu'a pris l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) de veiller à ce que l'Asie du Sud-Est demeure une zone exempte d'armes nucléaires. Nous prenons acte des efforts déployés par l'ASEAN pour promouvoir et renforcer l'application du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, qui illustrent la contribution de la région à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

Pays indépendant depuis neuf années seulement, le Timor-Leste s'efforce de contribuer aux efforts visant à libérer le monde du fléau et de la menace représentés par les conflits armés. Nous avons ainsi adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction; et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. En outre, le Timor-Leste a conclu un accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Notre pays est également signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Timor-Leste continue d'appuyer la Première Commission, instance principale chargée d'examiner les questions liées à la sécurité internationale et au désarmement. La paix et la sécurité mondiales sont indispensables pour assurer la prospérité économique du monde. Des menaces locales à la paix et à la sécurité prennent une ampleur mondiale dans notre monde de plus en plus interdépendant. C'est pourquoi il revient à la communauté internationale de faire face à ces menaces de manière rapide et efficace au moyen de mécanismes multilatéraux dans des instances telles que cette Commission.

La catastrophe de Fukushima Daiichi, qui reste encore très présente dans nos mémoires, constitue un

autre enseignement décisif car elle illustre le très grand danger que l'énergie nucléaire pose pour la santé humaine et l'environnement. Elle démontre qu'il est nécessaire de se tourner vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, essentielles pour garantir la sécurité des populations et protéger l'environnement afin d'assurer un avenir durable. Le Timor-Leste tient à exprimer sa plus profonde sympathie et sa solidarité au peuple et au Gouvernement japonais. Nous espérons qu'ils se relèveront rapidement de cette catastrophe.

M. Ziadeh (Liban) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter chaleureusement, au nom de la délégation libanaise, pour votre élection à la présidence de cette Commission.

Je m'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir [A/C.1/66/PV.3](#)).

« Ensemble pour une vie plus sûre ». C'est le slogan que le Liban a choisi pour cette deuxième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, que nous avons accueillie à Beyrouth du 12 au 16 septembre dernier et à laquelle plus de 100 pays ont participé. Le document final de cette assemblée, la Déclaration de Beyrouth, marque une étape décisive dans le processus de mise en œuvre de cette convention.

La tenue de cette assemblée au Liban, en tant que pays touché, a permis de faire la lumière sur les effets catastrophiques des armes à sous-munitions dont Israël s'est servi contre le Liban durant l'agression de juillet 2006. Elles continuent de tordre une embuscade aux civils dans leurs champs, et même à leurs enfants dans les aires de jeu, sur tout le territoire du Sud-Liban. Dans ce contexte, nous affirmons que le Liban ne renoncera pas à exiger qu'Israël verse des réparations pour les pertes et les dégâts qu'il a causés. Nous espérons également que la communauté internationale fournira un appui financier et technique accru pour surmonter cette tragédie.

Deux ans après l'entrée en vigueur de la Convention, le 1^{er} août 2010, nous saluons les États qui l'ont ratifiée et y ont adhéré et nous encourageons les États non signataires à y adhérer le plus rapidement possible en vue d'obtenir l'adhésion du monde entier à cette convention. Nous appelons également tous ceux qui continuent d'utiliser des armes à sous-munitions ainsi que ceux qui les mettent au point, les produisent

et les stockent à cesser immédiatement de le faire et de contribuer aux efforts visant à les éliminer.

Il faut insister sur le fait que les progrès accomplis depuis la première Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions et dans le cadre du processus d'Oslo sont le résultat d'un partenariat efficace entre les États, les organisations internationales et la société civile.

Je souhaite évoquer un autre problème, tout aussi grave que celui posé par les armes à sous-munitions, à savoir qu'Israël, durant ses agressions répétées contre le Liban, a semé des centaines de milliers de mines dans le Sud-Liban qui ont tué, blessé et mutilé de nombreux civils libanais. Malgré les progrès importants réalisés à ce jour dans le déminage de cette zone, avec l'aide des organismes compétents des Nations Unies et de nombreux pays amis, ce dont nous leur sommes reconnaissants, le défi demeure considérable et exige des efforts soutenus pour fournir du matériel perfectionné permettant de détecter, de désamorcer et de détruire ces mines et d'assurer un soutien aux victimes et à leur famille.

S'agissant des efforts déployés pour la ratification d'un traité sur les armes classiques en 2012, le Liban se félicite des efforts entrepris dans ce sens, pour peu que ces derniers soient empreints d'équité, de non-discrimination, d'objectivité, de transparence, d'ouverture et d'équilibre. Nous insistons aussi pour que le traité en question respecte les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et qu'il ne les enfreigne pas, notamment le droit légitime des États d'acquiescer des moyens de légitime défense.

Bien que nous nous félicitions et que nous appuyions les efforts visant le désarmement général et complet dans le cadre de la diplomatie multilatérale, nous pensons que l'élimination totale des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive doit rester l'objectif premier de ces efforts. À cet égard, nous réaffirmons que la Conférence du désarmement est le seul organe international multilatéral en matière de négociations sur le désarmement. Nous regrettons aussi l'inertie qui frappe cet organe depuis plus d'une décennie et nous nous félicitons des efforts visant à le revitaliser. Nous appelons les États à intensifier leurs efforts et à faire montre de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour pouvoir adopter un programme de travail complet et équilibré, ouvrant la voie à des négociations qui déboucheraient sur un traité sur

l'élimination totale des armes nucléaires dans un délai bien défini, un instrument international inconditionnel contraignant sur les garanties de sécurité négative pour les États non dotés de l'arme nucléaire, un traité interdisant la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Le Liban insiste sur l'importance d'une mise en œuvre équilibrée des trois piliers principaux du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique. Nous réaffirmons le droit de tous les États parties au TNP de poursuivre les recherches, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous demandons que la question de la non-prolifération au Moyen-Orient soit examinée dans le cadre d'un plan régional cohérent et global, loin de toute sélectivité et du deux poids, deux mesures, visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Mais ce qui empêche d'atteindre cet objectif, c'est le fait qu'Israël est le seul État dans la région du Moyen-Orient à ne pas adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qu'il ne place pas ses installations nucléaires sous garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), défiant de la sorte le droit international et mettant en péril la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Le Liban se félicite du plan d'action adopté dans le cadre du Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)], notamment l'appel à la tenue d'une conférence en 2012 pour mettre en œuvre la résolution de 1995 établissant une zone exempte d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le Liban estime que la tenue de cette réunion sera un pas important dans la bonne direction et une occasion à ne pas manquer. Partant, nous demandons au Secrétaire général et aux trois États coauteurs de la résolution de 1995, en consultation avec les pays de la région, de prendre rapidement les mesures nécessaires pour tenir cette conférence dans les délais prévus.

Pour conclure, le Liban réaffirme que les armes nucléaires et les armes de destruction massive ne peuvent être source de paix et de stabilité où que ce soit dans le monde. Bien au contraire, elles poussent d'autres pays à s'efforcer de posséder ces armes et ouvrent la voie à une course effrénée aux armements.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom du Nigéria, je tiens à féliciter officiellement le Président et les autres membres du Bureau de leur élection. Je puis les assurer de notre appui sans faille. Je tiens aussi à féliciter son prédécesseur à ce poste, M. Miloš Koterec, de ses efforts inlassables, et l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, de son attachement indéfectible à la cause du désarmement.

Le Nigéria s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir [A/C.1/66/PV.3](#)).

Le Nigéria reste fermement attaché à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais assurer la Commission de l'engagement actif et de la pleine coopération de ma délégation alors que nous abordons les nombreuses tâches qui nous attendent au cours de cette session.

Les questions dont nous sommes saisis sont redoutables et délicates. Notre monde est sur le point soit de créer un modèle permettant de parer aux retombées de la prolifération des armes, soit de s'engager dans des platitudes vides et sans effet aucun sur la course aux armements. Le Nigéria pense que, tout bien considéré, l'Organisation des Nations Unies reste l'enceinte appropriée pour traiter de toutes les questions de désarmement et de maîtrise des armements. Il est donc évident que la Première Commission continuera de jouer un rôle très important dans le processus de négociation pour apporter la stabilité et la paix dans le monde.

À cet égard, le Nigéria appuie fermement le désarmement nucléaire, qui occupe un rang élevé dans la hiérarchie des priorités mondiales, ainsi que la question connexe de la non-prolifération nucléaire. Nous continuons d'être convaincus que l'objectif ultime du processus de désarmement est un désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et effectif, sur la base du principe d'une sécurité non diminuée et en fait améliorée pour tous les États.

Le Nigéria est favorable aussi au respect des principes et des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en accord avec les dispositions du Traité et les engagements pris à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. À cette fin, nous nous félicitons de la résolution sur le Moyen-

Orient et des 13 mesures pratiques convenues adoptées à la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2000.

Nous réaffirmons qu'il est dans l'intérêt de tous les États, dans la région et au-delà, d'appuyer la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, ainsi que la convocation d'une conférence sur cette question en 2012.

Nous sommes persuadés que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la mieux placée pour garantir la sûreté et la sécurité nucléaires dans le cadre de son système de garanties. C'est pour cette raison que nous engageons tous les États à adhérer à ses statuts. Bien que ma délégation considère que les travaux de l'AIEA sont inestimables s'agissant des normes de sûreté et de sécurité dans le domaine de l'énergie nucléaire, nous estimons néanmoins que les considérations relatives à la sûreté et à la sécurité ne devraient pas être instrumentalisées pour faire obstacle à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans les pays en développement, du moment que les arrangements et accords de garanties sont mis en œuvre dans le respect des obligations au titre du Traité.

À cet égard, le Nigéria se félicite de la Réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaire qui a été organisée par le Secrétaire général le 22 septembre dernier pour encourager le respect des normes internationales en la matière. Certes, aucun État n'est à l'abri d'un accident nucléaire, mais ma délégation estime que l'idée selon laquelle l'AIEA est le cadre le mieux approprié pour établir les normes, directives et réglementations multilatérales relatives à la sûreté et à la sécurité nucléaires, selon un processus inclusif et transparent, s'impose plus que jamais depuis le regrettable accident nucléaire survenu récemment à Fukushima.

Nous sommes inquiets des retards superflus qui repoussent l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait, notamment les pays visés à l'annexe 2 du Traité, à le ratifier sans délai. Cela fait 15 ans que le TICE a été ouvert à la signature, et le monde doit maintenant faire en sorte qu'il entre en vigueur. Ma délégation estime que la mise en œuvre des protocoles du TICE contribuera de manière importante au processus de désarmement et de

non-prolifération nucléaires sous tous ses aspects. Nous appelons donc ici les États qui ne l'ont pas encore fait à prendre les mesures nécessaires pour que ce processus systématique en vue de parvenir au désarmement nucléaire soit mené à bien.

Ma délégation prône activement l'adoption d'un instrument international sur les garanties négatives de sécurité. Nous appelons une nouvelle fois à élaborer un instrument international juridiquement contraignant au titre duquel les États dotés de l'arme nucléaire s'engageraient à ne pas employer ni menacer d'employer des armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés. Comme l'a souligné la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique (voir [A/C.1/66/PV.3](#)), nous reconnaissons l'importance de faire en sorte que tout processus de désarmement nucléaire soit transparent, vérifiable et irréversible afin d'assurer son efficacité. Cela implique la nécessité de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour promouvoir efficacement le processus de désarmement nucléaire.

Ma délégation est favorable à une approche plus pragmatique et plus efficace des délibérations sur les questions spécifiques de désarmement au sein de la Commission du désarmement, ainsi qu'à un programme de travail clairement défini à la Conférence du désarmement. Nous soulignons le fait que les appels à la transparence dans le domaine du désarmement ne diminuent en rien la sécurité des États-nations. Nous notons également les points saillants prometteurs du débat sur la suite à donner à la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, organisé le 27 juillet (voir [A/65/PV.113](#)). Nous estimons que, pour relever les défis du désarmement, une méthodologie plus ouverte et plus volontariste renforcera davantage qu'elle ne réduira la transparence.

Le Nigéria prend note de l'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nous appelons tous les États, notamment les États dotés de l'arme nucléaire qui n'ont pas encore ratifié les protocoles pertinents du Traité, à le faire sans délai. Nous pensons que cela garantira l'efficacité du Traité.

Ma délégation constate la persistance de la prolifération illicite des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre, qui sont

facilement détournées vers le marché illicite. Nous saluons le travail accompli jusqu'ici pour garantir l'efficacité du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous prenons note en particulier des résultats prometteurs de la Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action. Nous estimons qu'il faut travailler avec vigueur à la pleine mise en œuvre du programme d'action. Le Nigéria tient à faire part de ses inquiétudes face au transfert, à la production et à la circulation illicites des armes légères et de petit calibre. Nous prenons également bonne note des efforts déployés par la Nouvelle-Zélande en sa qualité de président de la réunion d'experts gouvernementaux qui s'est tenue en mai et a constitué un exercice dynamique permettant d'assurer la cohérence de certains des éléments clefs du Programme d'action et de mettre l'accent sur la question des armes de petit calibre. Ces dernières sont en effet les armes classiques qui font le plus facilement l'objet d'abus.

Les responsables du commerce illégal d'armes légères et de petit calibre justifient sans le vouloir les énormes ressources consacrées à la production d'armements. Ma délégation espère que la communauté mondiale consentira les efforts nécessaires pour réaffecter ces ressources vers des besoins humains urgents. Ces ressources, si elles étaient correctement orientées, pourraient doper les gains des objectifs du Millénaire pour le développement – ainsi, nous servirions l'humanité. Il convient de souligner que les bénéficiaires du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre ne sont liés par aucun code de déontologie connu. À leurs yeux, le plus important est soit le profit qui découle de ce commerce illicite, soit, en bout de chaîne, les troubles que ces transactions occasionnent. Le Nigéria appelle donc à un effort concerté pour débarrasser le monde du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre, y compris de leurs munitions, puisque ni les unes ni les autres ne bénéficient d'une quelconque manière à l'humanité.

À cet égard, ma délégation remercie les États Membres de l'appui qu'ils ont accordé au Nigéria afin qu'il préside le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action qui se tiendra en 2012. En tant que Président désigné, je procéderai à de larges consultations pour tenir compte des préoccupations de toutes les délégations. Ma

délégation est prête à nouer une relation de travail harmonieuse avec tous les États Membres afin que la Conférence soit fructueuse. Le Nigéria saisit cette occasion pour solliciter l'appui des États Membres avant et pendant la Conférence d'examen.

En 2012, nous attendons également la dernière session du Comité préparatoire et la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. Nous espérons que le document final de cette dernière reflétera les objectifs des trois dernières sessions du Comité préparatoire et ceux de la session prévue en février 2012, ainsi que l'objectif ultime, à savoir l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant qui régira le commerce international des armes classiques. Le Nigéria salue les efforts inlassables de l'Ambassadeur Roberto García Moritán, Président du Comité préparatoire de la Conférence pour un traité sur le commerce des armes, ainsi que les compétences et aptitudes dont il a fait preuve pour coordonner tout l'éventail d'opinions exprimées par les États Membres et autres. Ma délégation, ainsi que toute la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'assurent être prêtes à appuyer ce processus.

Le Nigéria, qui est fermement attaché au principe de la réglementation du commerce des armes, estime que l'heure est venue d'élaborer un traité sur le commerce des armes qui tiendrait dûment compte des

abus intrinsèques au commerce non réglementé des armes classiques, en vertu desquels des armes sont délibérément transférées à des acteurs non étatiques. Nous souhaitons également voir un traité juste, universel et équilibré qui puisse entrer en vigueur avec un nombre de signataires minimal. Le Nigéria appelle toutes les délégations à faire preuve de la souplesse et de la volonté politique requises pendant les négociations au cours de la présente session. Nous assurons le Président et tous les membres de la Première Commission que nous sommes prêts à prendre une part active et constructive à ce processus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs sur la liste pour aujourd'hui.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat qui va faire une courte annonce.

M^{me} Ukabiala (Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence) (*parle en anglais*) : Les Missions permanentes de la République de Corée et des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies m'ont demandé d'annoncer que toutes les délégations sont invitées à un exposé sur le Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul en 2012, exposé qui se tiendra dans cette salle entre 13 h 30 et 14 h 30. Un déjeuner léger sera servi à 13 heures.

La séance est levée à 13 heures.